

Le ministre Choquette confirme une accusation de Burns Laporte a eu des liens précis avec la pègre

Par Pierre BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — Des membres éminents du Parti libéral du Québec, dont "un ministre décédé", ont entretenu des liens précis avec des magnats de la pègre durant la dernière campagne électorale de 1970.

plus amples sur cette question car, de fil en aiguille, on serait amené à étaler tout ce qui s'est passé au Québec depuis une dizaine d'années. C'est s'embarquer dans de sérieux problèmes".

Corruption
Selon M. Burns, un rapport de l'Unité de renseignements criminels de la Su-

— s'il savait que M. Hervé Patenaude, directeur du Bureau de recherche sur le crime organisé, a autorisé M. Paul Desrochers, conseiller spécial de M. Bourassa, à prendre connaissance des dossiers du BRCO sur l'affaire Saulnier et les récentes révélations ?

— si c'est parce que les bandes so-

nore de l'affaire Saulnier conduiraient à la corruption politique que M. Choquette a refusé de les remettre à la Commission de police du Québec lors de l'enquête de l'ex-chef de la Sûreté montréalaise ?

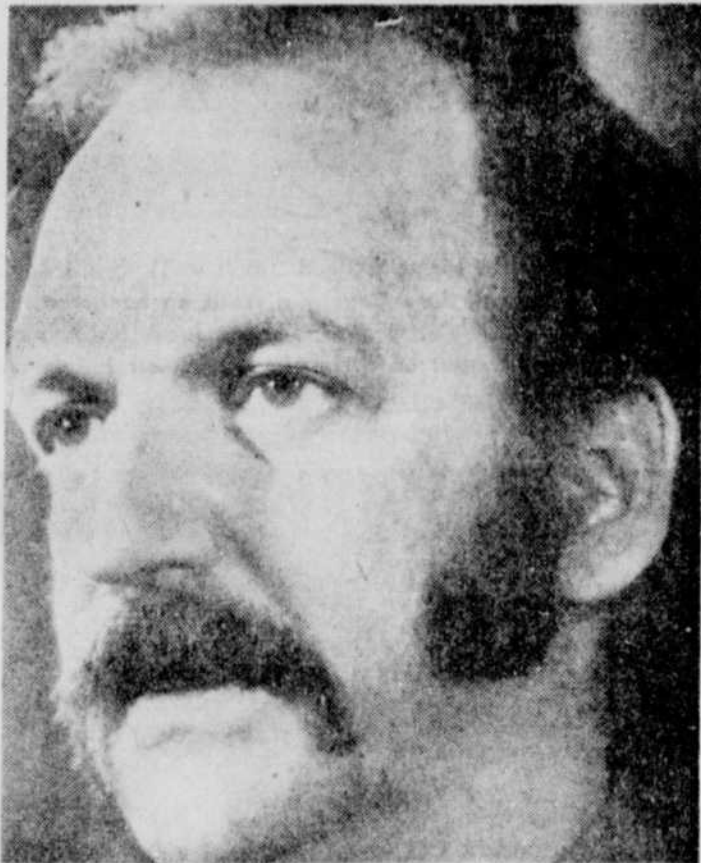
Bourassa inquiet

A la première question, le ministre a

noté qu'il n'en avait jamais entendu parler jusqu'à maintenant. M. Bourassa, visiblement inquiet, a lancé soudainement à M. Burns : "Est-ce que le député pourrait être plus précis quand il dit que j'aurais été informé par la GRC ? Est-ce qu'il pourrait mentionner la date, le moment et par qui, au lieu de salir

pas un élément de preuve valable. Par contre, ajoute le ministre, elles m'ont aidé à poser des gestes administratifs "pour éviter que la police de Montréal soit entre des mains que je ne considérais pas qualifiées, pas dignes d'avoir le contrôle de la police".

Les bobines reproduisant les conver-



BURNS

C'est ce qu'a confirmé jeudi à l'Assemblée nationale le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, qui a d'ailleurs fourni, une fois de plus, de longues explications sur l'affaire Saulnier, en répondant au député péquiste de Maisonneuve, M. Robert Burns. Cette étonnante découverte a été faite dans le cadre de l'opération Végas relativement au trafic d'héroïne et aux maisons de jeux, vaste campagne policière qui a également conduit à la découverte des bandes sonores reproduisant des conversations entre Jacques Saulnier, Nicolas Dorio, Vic Cotroni et Rolland Lamothe, ex-agent de la police de Montréal mêlé au milieu de la pègre.

Cependant, M. Choquette estime qu'il n'y a pas à faire de recherche

reté du Québec, daté du 17 avril 1970 et intitulé "Corruption de politiciens", révèle qu'une rencontre a eu lieu le 16 avril 1970, dans une maison privée de Montréal entre Frank D'Asty, Nicholas Dorio, feu M. Pierre Laporte, un organisateur politique et un candidat libéral défait en avril 1970. D'Asty doit notamment répondre à New York d'une accusation de trafic d'héroïne, a également observé M. Burns.

Dans une Assemblée nationale inhabituellement silencieuse, le député de Maisonneuve a demandé au ministre :

— s'il a été informé par le premier ministre Bourassa que celui-ci avait été mis au courant par la Gendarmerie royale du Canada des liaisons dangereuses de certains membres éminents du Parti libéral ?



CHOQUETTE



LAPORTE

tout le monde par insinuation ?"

M. Choquette a repris aussitôt la parole pour expliquer que les dossiers du BRCO n'ont pas de pertinence à l'enquête Saulnier même. L'affaire Saulnier est en quelque sorte un hors-d'œuvre à l'intérieur d'une plus vaste enquête, même si c'est dans l'opération Végas que toutes ces choses-là se sont retrouvées ensemble comme information à la police". Parlant auparavant de cette opération, le ministre a affirmé qu'il "y a sans doute des hommes politiques dont le nom se trouve dans ces dossiers".

Bandes sonores

Quand aux bandes sonores, il a clairement établi qu'elles ne constituaient

sations de M. Saulnier et des membres de la pègre ne sont pas des bobines originales, de poursuivre M. Choquette. Elles ont été épurées et on n'a transféré sur "un master-tape" que les conversations les "plus croustillantes". Il en est une, par exemple, où on dit que "Choquette est un écouleur".

De sa voix calme et pondérée, le ministre a aussi pris une vingtaine de minutes, au désespoir du Ralliement créditiste, pour répondre aux questions que M. Burns lui avaient posées la veille sur l'affaire Saulnier.

Saulnier

Voici ce qu'il en ressort : — Si imparfait que cela puisse être comme preuve devant un tribunal, j'ai considéré toutefois que les bobines pouvaient intéresser le conseil de sécurité de la CUM. Donc, en décembre 1972, j'ai remis les bobines à M. René Daigneault, directeur de la police de Montréal.

— Rolland Lamothe n'a pas été cité devant la Commission de police, parce qu'il "a disparu" au moment de l'enquête Saulnier.

En décembre 1971, j'ai rencontré M. Lucien Saulnier, alors président du comité exécutif de Montréal, qui, n'ayant pas été cité, n'avait pas été très heureux de la nomination de son frère dix mois auparavant.

J'ai dit à Lucien Saulnier que son frère ne serait jamais chef de la police de la CUM et que, dans les conditions qui prévalaient, il fallait que la gestion de ce corps policier soit confiée à un conseil de sécurité.

Je lui ai dit également que la nomination de Jacques Saulnier a été une erreur qui n'aurait jamais dû être commise.

Bourassa se porte à la défense de Choquette

Par PAUL LONGPRE

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre Bourassa s'est porté la nuit dernière à la défense de son ministre de la Justice, jugeant "ignoble" le comportement du député péquiste Robert Burns qui demandait quelques heures plus tôt la démission de M. Jérôme Choquette.

questions du député péquiste "dans la mesure du possible".

"Rien d'incriminant"

Se promettant, au cours des prochains jours, de répondre à ces attaques, M. Bourassa a soutenu que lors de la formation de son cabinet, après les élections générales du 29 avril 1970, il n'a pas reçu de rapport de la Gendarmerie

Chambre, n'a donné lieu à aucune preuve pouvant mettre en cause l'intégrité du ministre qui assume une fonction aussi ingrate qu'épuisante.

Desrochers

Quant au rôle joué dans cette affaire par son conseiller spécial, M. Paul Desrochers, le premier ministre reconnaît qu'il a été chargé de recueillir certaines informations sur les membres de son parti, avant la composition de son premier cabinet. Il soutient cependant que ces informations, obtenues "de toutes parts", ne dévoilaient pas, pour autant qu'il se souvienne, de rapports policiers. Quant au fait que M. Desrochers au-

rait eu accès aux fameuses bobines d'enregistrement de la SQ compromettant l'ex-chef de police de Montréal, M. Jean-Jacques Sulnier, il refuse de la confirmer ou de le nier. Cela n'est pas d'intérêt public, dit-il. Ces documents, selon l'aveu même de M. Choquette il y a quelques jours, ont été soustraits à l'enquête d'un policier montréalais chargé d'examiner l'affaire Saulnier.

Fins politiques

Il est clair, soutient le premier ministre, que le député Burns n'agit que pour des fins politiques lorsqu'il tente d'incriminer M. Choquette sans avoir apporté aucune preuve.

Tout en parlant d'une entreprise de salissage systématique, il reconnaît cependant aux députés de l'opposition le droit de poser des questions sur ce sujet comme sur tout autre.

Il y a toutefois, dit-il, toute une différence entre un rapport policier et des preuves incriminantes et ces dossiers demandant à être manipulés avec "la plus grande prudence".

C'est du moins ainsi qu'il explique les reticences de M. Choquette, qui, jusqu'à hier, avait livré au compte-goutte les précisions réclamées par l'opposition, et notamment par le député péquiste de Maisonneuve.



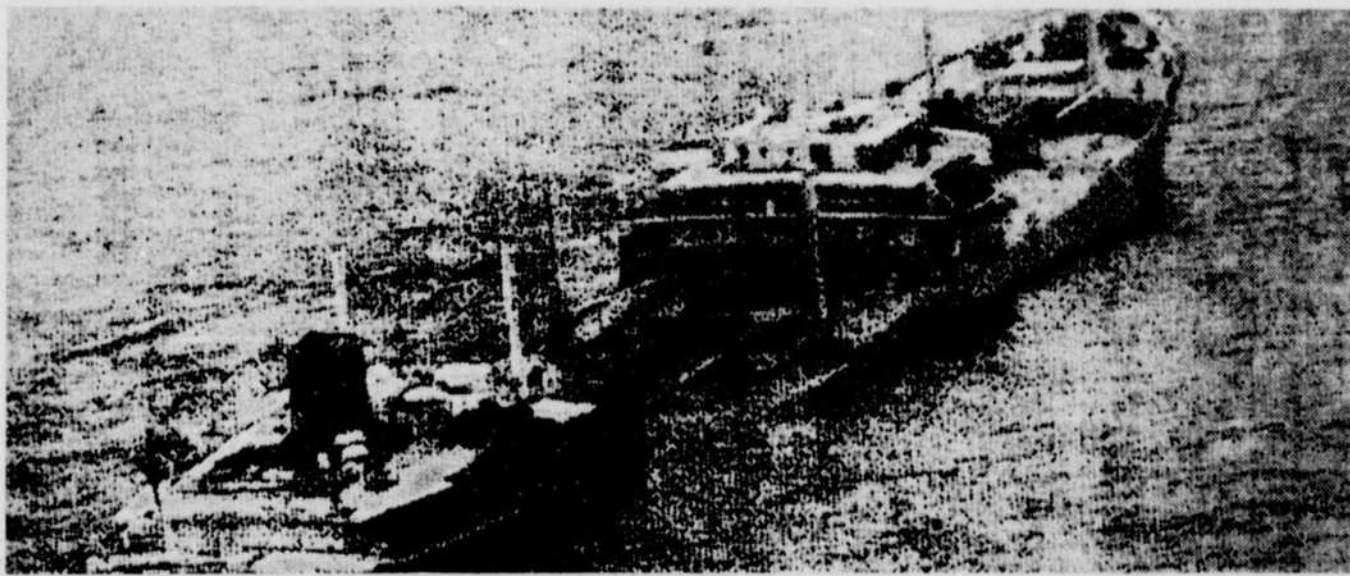
A la suite d'une période de questions qui a donné lieu le jour même à des révélations importantes sur des relations entre les milieux de la pègre et certains politiciens, le député Burns a déclaré à des journalistes qu'il se sentait à l'aise pour réclamer la démission de M. Choquette.

Resté en Chambre après minuit pour répondre aux questions des journalistes sur cette affaire qui occupe une place importante depuis quelques semaines à l'Assemblée nationale, le premier ministre reproche amèrement à M. Burns d'impliquer son ministre de la Justice, qui, à son avis, a répondu à toutes les

royale du Canada concernant un de ses députés. Il n'a pas non plus, dit-il, reçu de rapport "incriminant", pour un des membres de son équipe, venant de la Sûreté du Québec.

Quant aux révélations concernant une réunion qui aurait eu lieu le 16 avril 1970 entre son ancien ministre du Travail, M. Pierre Laporte, et des membres de la pègre, M. Bourassa estime qu'elle ne fait que salir la réputation d'un homme politique décédé, procédé qui lui semble inacceptable.

Selon lui, le barrage de questions auquel le député Burns a soumis depuis quelques semaines M. Choquette, en



Les opérations de pompage se poursuivaient ce matin

TROIS-PISTOLES (PC) — Les opérations de pompage se poursuivaient vendredi à Trois-Pistoles afin de retirer la cargaison d'huile contenue à bord du pétrolier St-Spyridon, endommagé par une collision, mercredi.

Trois autres pétroliers, cinq remorqueurs et un certain nombre de petites embarcations participent aux opérations qui ont débuté jeudi soir.

Le pétrolier libérien a été impliqué dans une collision avec un cargo trans-

portant des céréales, le Florence, mercredi matin, durant un épais brouillard, près des Escoumins. Le St-Spyridon a été par la suite remorqué sur une distance de 12 milles vers Trois-Pistoles.

Le brise-glace Montcalm, transportant des experts du ministère des Transports, s'est rendu sur les lieux jeudi, prêt à intervenir avec du matériel anti-pollution si l'huile s'était répandue.

La chambre des moteurs a été lourdement endommagée par la collision et

le St-Spyridon s'est rendu à Trois-Pistoles, submergé de 60 pieds, en regard normalement de 25 pieds.

A la suite de la collision, une légère perte d'huile a été occasionnée, mais la réserve principale contenant 32.800 tonnes n'a pas été endommagée.

Cet accident a soulevé aux Communes la question des dangers pour l'environnement que représenterait le projet de super-port pour pétroliers sur le Saint-Laurent.

Sommaire

Classées	12
Comiques	11
D'un océan à l'autre	6
Décès	13
Finance et Economie	7
Horoscope	13
La Belle Province	8
La famille	5
Le monde	14
Mots croisés	12
Opinions	4
Québec centre	3
Québec métro	3
Québec Sud	2
Québec région	2
Sports	9-10

la météo

Pour la région de Québec : Généralement ensoleillé samedi avec averses en fin de journée. Maximum de 75 demain.



A Lévis

500 jeunes fêtent l'hiver en plein coeur de l'été

Texte et photos: Claude Parent

Au début de la soirée de mercredi, 400 à 500 jeunes de 6 à 12 ans, se sont réunis au terrain de jeu de Bienville, près de l'Hôtel-Dieu de Lévis, pour inaugurer le début de la saison estivale.

Sous le thème, "L'HIVER", les jeunes, vêtus pour la circonstance, ont fait vibrer leurs cordes vocales pour leur plus grand bonheur.

Arborant des tenues de motoneige, de ski, de hockey, de carnaval ou tout simplement de grosse tempête de février, les jeunes ont bruyamment manifesté leur enthousiasme devant le bonhomme du festival de l'hiver qui est arrivé à l'intérieur d'un camion frigorifique de la laiterie Laval.

Démontrant à leurs parents que le goût de crier se fait toujours sentir chez eux, ils ont chanté et hurlé des cris rythmés en attendant le départ d'une courte parade dans les rues de Lévis et de Lauzon.

Le défilé s'est rendu au centre d'achats Mont-Marie, et là, les représentants des maires de Lévis et de Lauzon ont gracieusement remis des clés symboliques aux responsables des activités du terrain de jeu de Bienville.

Flottant dans des nuages de naphthaline et de transpiration, les jeunes sont retournés terminer la soirée dans les divertissements d'une grande kermesse à l'école St-Dominique.

Le programme du terrain de jeu comprend des couronnements avec danse dans les rues de la ville, la semaine prochaine.



Armé jusqu'aux dents, ce jeune participant est prêt à jouer le jeu jusqu'à la fin du mois d'août. Il ne manque pas d'énergie et il est capable de faire valoir ses droits. Comme des centaines d'autres, le terrain de jeu de Bienville sera un lieu de prédilection pour lui.



C'est la larme à l'oeil (mon oeil) que le conseiller de Lévis, M. Jean Cauchy a remis au bonhomme du festival les clés de sa propre ville, quelques instants après qu'un représentant du maire de Lauzon ait fait le même geste symbolique.

Trop de gens ignorent les services offerts par la Cour des petites créances

Par Claude PARENT

Une bonne partie de la population ignore encore l'existence du service offert par la Cour des petites créances ou plus précisément, les cours d'accès à la justice créées par la loi 70.

Le Québec est doté, depuis septembre 1972, de 84 centres régionaux d'accès à la justice. Ces centres sont dans un rayon de 25 milles les uns des autres, d'où l'accessibilité facile à tous les citoyens.

Les circonscriptions électorales de Lévis et de Dorchester sont desservies par un centre régional situé au 23, de la rue St-Joseph à Lauzon.

Ouverte le premier septembre, à la fin d'octobre, une quarantaine de dossiers seulement avaient été ouverts.

Rapidement la situation a changé car le 31 décembre dernier, il y avait 325 dossiers inscrits.

Pour 1973, on a déjà atteint le nombre de 667 dossiers et près de 80 pour cent des causes sont déjà réglées.

Par contre, le congé judiciaire de juillet et août vont retarder le règlement de plusieurs dossiers qui seront remis à septembre.

Qui peut réclamer ?

A cette question, on peut facilement répondre à tout le monde, sauf les compagnies. En effet, tout marchand, particulier ou individu à qui est dû de l'argent peut faire appel à ce service moyennant un dépôt de \$10.00 pour une dette n'excédant pas \$300.

En effet, la loi 70 considère comme petites créances un montant inférieur à \$300.

Il existe quatre cas bien spécifiés dans la loi, où il ne peut être question de faire appel à un centre régional d'accès à la justice.

Il s'agit d'une pension alimentaire, de la perception d'une rente, d'une poursuite pour diffamation ou toute matière pouvant affecter les droits futurs des parties comme des contrats de mariage ou les testaments.

Procédures

La première chose à faire s'il vous est dû de l'argent, il faut se présenter à un bureau régional.

Sur la Rive-Sud, en plus du bureau de la rue St-Joseph, il en existe un à Laurier-Station et un autre à l'Hôtel de ville de Lac Etchemin.

Après avoir pris rendez-vous avec le greffier, ce dernier demandera des explications entourant les circonstances dans lesquelles vous êtes devenu créancier d'une tierce personne.

Si les motifs et les preuves sont susceptibles de vous donner raison, il fera établir un affidavit que vous allez signer.

On fait prêter serment sur la bible et signer une formule pour certifier que les faits allégués dans l'affidavit sont véritables.

De plus, un dépôt de \$5 sera exigé pour tout montant inférieur à \$150 et de \$10 pour les montants entre \$150 et \$300.

Une requête en réclamation sera expédiée à votre débiteur par courrier recommandé et ce dernier a dix jours pour faire valoir son attitude.

Il peut vous payer directement, à ce moment, vous devez aviser le centre régional que vous avez été payé. Dans ces conditions, le dossier se ferme automatiquement.

Par ailleurs, votre débiteur peut payer à la Cour d'accès à la justice. A ce moment le ministère de la Justice vous fait parvenir un chèque. Il faut réclamer le remboursement du dépôt, si votre débiteur vous a payé directement.

Deuxième attitude de la part de votre débiteur: ce dernier fait défaut, c'est-à-dire qu'il ignore la requête ou décide de contester la requête, à ce moment, il y a comparution devant un juge.

Le juge établira les faits à partir des témoignages et des pièces justificatives.

Les requêtes pour le solde

de compte ou la perception de loyers se fera à partir des factures ou des chèques sans provision.

Il en est de même pour les petits prêts en argent.

Dans le cas des accidents d'automobile, le juge devra départager la responsabilité de chaque intimé.

Après l'audition, le juge ordonne le paiement et à ce moment, il peut y avoir entente pour un remboursement par étape.

Dans ce cas, il n'est pas question d'espérer y échapper car si le débiteur néglige de payer il peut y avoir saisie sur son salaire ou sur ses biens et propriétés pour une valeur équivalente à la somme encore due.

En plus d'être expéditif, cette procédure est économique car les avocats sont interdits dans l'enceinte de cette Cour. Les seuls déboursés exigés sont les dépôts.

Pas d'augmentation de salaire pour les députés avant les prochaines élections

QUEBEC (P.C.) — Les députés peuvent en faire leur deuil, ils ne toucheront pas d'augmentation de traitement avant les prochaines élections du moins.

C'est ce que confirme en effet l'adoption jeudi à l'Assemblée nationale du bill 275 tant controversé auquel le gouvernement a toutefois fait subir une modification majeure: il n'est plus question de hausse annuelle de 3 pour cent des traitements et indemnités des députés et de 3 pour cent de leurs allocations de dépenses.

Présentée en mars dernier, la version originale du bill 275 avait soulevé d'énergiques protestations chez les créditistes et les péquistes. Le PQ avait promis de combattre cette mesure par tous les moyens, estimant qu'une augmentation de traitement des députés ne deviendrait raisonnable que lorsque le gouvernement se sera efficacement penché sur le sort des travailleurs les moins payés de notre société.

Par la même occasion, le PQ avait annoncé qu'il ferait également l'impossible pour bloquer un projet de loi prévoyant une augmentation de salaires pour les juges, mesure que le gouvernement garde pour le moment sur la glace.

Ainsi expurgé, le projet de loi, qui comprend des améliorations concernant notamment le régime de retraite des députés, a été adopté sans difficulté.

Deux tentatives de l'opposition pour y introduire des éléments nouveaux ont toutefois été contrées par la majorité ministérielle.

Le Parti québécois, profitant de l'occasion, a tenté vainement de faire abolir de façon non équivoque pour les députés du Québec l'obligation de prêter le serment d'allégeance à la reine. De son côté, le Ralliement créditiste, dont le chef cherche désespérément à entrer à l'Assemblée nationale, a voulu obliger le gouvernement à décréter une élection partielle dans un délai de trois mois, suivant une vacance à la Chambre. L'amendement proposé par le chef parlementaire du PQ, M. Camille Laurin, visant à contourner techniquement l'obligation que la constitution canadienne fait aux députés des législatures de prêter serment d'allégeance à la couronne a soulevé la fureur de son homo-

logue créditiste, M. Camil Samson.

Irrespect

"Il faut respecter l'autorité supérieure, a soutenu M. Samson, sinon la population cessera de respecter les élus du peuple et ce sera l'anarchie au Québec".

Selon lui, le PQ est entré en Chambre en 1970 sous le signe de l'irrespect. Il a estimé déplacées, les propos du député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, qui a parlé à cette occasion de la reine comme d'une étrangère et de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord comme d'une "vieille patente qui nous tient lieu de Constitution, depuis 106 ans".

De l'avis des péquistes, le gouvernement pourrait tourner cette obligation de la même façon qu'il a aboli les "comités protégés", en 1970, par une mesure de régie interne.

Après avoir écouté ces arguments sur la "recevabilité" de la motion péquiste, le président de la commission plénière de la Chambre, M. Harry Blank, a mis fin au débat en demandant le vote.

Partielles

Malgré l'appui du PQ, la motion créditiste concernant le déclenchement d'élections partielles n'a pas eu plus de chance.

"Il est temps que l'on mette fin au petit jeu politique des élections partielles déclenchées à un moment approprié selon les intérêts du parti au pouvoir", selon le leader parlementaire créditiste, M. Fabien Roy.

Ce débat s'est compliqué par le dépôt d'un sous-amendement unioniste pour forcer le gouvernement à "annoncer", et non à déclencher une élection partielle dans un délai de quatre mois suivant une vacance.

Défendue par le leader parlementaire de l'UN, M. René Paul, cette mesure visait à concilier l'idéal de la démocratie avec la nécessité, pour le gouvernement, de tenir compte du climat social au moment de décréter une élection.

Le statut de la Société des traversiers Québec-Lévis sera modifié

(par C.P.) — Le ministère des Transports présentera sous peu un projet de loi modifiant le statut de la Société des traversiers Québec-Lévis.

M. Raymond Mailloux, adjoint-parlementaire du ministère a fait savoir que le projet de loi avait pour but de modifier et d'élargir le mandat de la société.

Le gouvernement veut confier à la société la gérance et l'administration des actifs du gouvernement dans les traverses entre Québec et Lévis, l'île-aux-Coudres et la terre ferme.

En outre, le bateau le Radisson qui sert de palliatif de secours dans des situations d'urgence, serait également sous la responsabilité de la future société.

M. Mailloux a émis l'opinion que la Chambre n'aurait pas d'objection à ce que le gouvernement administre lui-même ses actifs qui sont présentement administrés par une compagnie privée.

Par ailleurs, M. Quenneville, ministre responsable de l'ODEQ a fait savoir qu'il entreprendrait des démarches pour accélérer

la mise en chantier du traversier-rail entre Matane et Godbout avant 1976.

L'entente Canada-Québec doit prendre fin en 1976 et M. Quenneville considère que Matane est la porte d'entrée de la Gaspésie. Ce dernier a fait savoir qu'il croit que le développement de l'Est du Québec doit être soutenu par une bonne communication inter-rive.

M. Quenneville a fait savoir que dès 1974, entre 280,000 et 580,000 tonnes de marchandises seraient transbordées entre les deux rives, annuellement.

Les fermiers québécois sont forcés de vendre leur terre

MONTREAL (PC) — Les fermiers québécois sont actuellement forcés de vendre leur terre et de prendre leur retraite à cause d'un manque de fonds et d'aide adéquate.

"Je déteste devoir faire ceci mais je n'ai pas le choix", déclare Ulysse Bernier.

M. Bernier a vendu sa terre à un fermier d'origine suisse pour \$200,000. Il n'était plus en mesure de l'opérer ni de payer des ouvriers pour l'aider.

"Mes enfants sont partis et c'est trop pour ma femme et moi", a-t-il expliqué.

Pour M. Bernier, l'entreprise privée fait une concurrence trop grande aux fermiers en faisant miroiter de hauts salaires pour les jeunes. Maintenant il doit céder la place à un autre, lui qui, il y a sept ans, avait gagné la médaille d'or du meilleur fermier de la province.

Il y a dix ans, il y avait environ 85,000 fermiers au Québec, maintenant ils ne sont plus que 50,000 et, si la tendance continue, ils ne seront plus que 35,000 dans les années '80.

Les ventes de fermes ont atteint un record cette année. Il y a eu près de 150 ventes aux enchères, deux fois plus qu'en 1972.

phénomène risque de se reproduire. Les prix des aliments vont encore monter.

M. Bernard Reid, âgé de 42 ans a une ferme laitière dans la fertile vallée du Richelieu. Il en veut à l'inertie du gouvernement en temps de crise agricole.

"Ces fonctionnaires ne sont que des incompetents, ils ne comprennent pas nos besoins, dit-il. Ils n'arrivent qu'à nous donner des miettes d'aide, bien moins que ce dont nous avons besoin".

M. Reid qui a succédé à son père à la tête de la ferme familiale il y a plusieurs années n'a pu, cette année, que planter la moitié de son maïs et déjà les semences risquent de pourrir.

Les fermiers plus vieux, dans la cinquantaine, ne peuvent plus faire face aux rigueurs de la vie sur la ferme et les jeunes, manquant d'argent ne peuvent acheter les terres de leur père.

Même si les fermiers canadiens ont augmenté leur productivité de plus de huit pour cent par an au cours des dix dernières années, les coûts d'opération d'une ferme ont, eux, augmenté de 6.1 pour cent et les prix des aliments de 3.5 pour cent, selon le Conseil de recherche agricole.

M. Rudi Dallenbach, directeur du collège agricole MacDonald, voit, lui, un avenir

quelque peu meilleur.

Pour M. Dallenbach, lorsque les prix des aliments seront "assez élevés pour assurer au fermier un rendement équitable sur son investissement alors les jeunes retourneront sur les terres".

En attendant, "les gentils fermiers" qui achètent les fermes rendent un grand service en empêchant celles-ci de retourner à l'état sauvage, fait-il remarquer.

"Il est temps que le gouvernement prenne les choses en main en fixant des contrôles sur les prix et salaires ou, au cours des huit prochains mois, nous nous retrouverons face à un désastre", a-t-il ajouté.

Etude des fonds marins

(Par C.P.) — Le ministère provincial des Transports a décidé de charger une firme spécialisée pour étudier les fonds marins entre le pont Pierre Laporte et la route Prévost à l'île d'Orléans.

Cette firme devra déterminer la nature exacte du lit du fleuve et envisager les possibilités de la construction d'un tunnel entre les deux rives. Ce projet représente un investissement de l'ordre de \$75,000.

Tornade sur la Rive-Sud

Par Claude PARENT

Une centaine de campeurs se sont éveillés en sursaut, vers 5 heures jeudi matin sur le terrain de camping St-Laurent à St-Michel de Belecasse.

De forts vents ont arraché le toit d'une construction récente, renversé des roulottes et des tentes, emporté des tables et tordu des auvents.

Selon certains témoins, il semble que les vents aient atteint de 90 à 100 milles à l'heure.

Il semble que la tempête ait pris naissance dans les hautes terres de St-Michel et les dégâts sont très élevés. Heureusement personne n'a subi de blessure.

Les campeurs ont dû subir une panne de courant qui a duré près de 2 heures, les privant de chaleur et de lumière sous la pluie et la grêle.

Loubier s'en prend aux créditistes

Le chef de l'Union nationale a présenté hier à l'Assemblée nationale, un amendement au projet de loi 275 voulant que toute élection partielle soit annoncée par le gouvernement dans les quatre mois suivant la vacance du siège électoral.

M. Loubier a précisé que deux raisons justifiaient son amendement. D'abord il faut que la loi garantisse que des élections partielles soient tenues dans un délai raisonnable pour ne pas priver la population d'être représentée. Ensuite, a ajouté M. Loubier, il faut que la loi laisse une marge de manoeuvre acceptable qui permette au gouvernement de tenir compte des circonstances et du contexte politique.

Attaque contre les créditistes

M. Loubier s'en est pris d'une façon particulière aux créditistes qu'il a accusés de faire preuve de légèreté d'esprit en traitant de ce problème d'une façon démagogique. "Méfions-nous de ces faux croisés de la vertu et rappelons-nous qu'un certain Darabanner, le Vendredi saint 12 avril 1982 avait su "convaincre" six créditistes de se ranger avec la majorité pour leur assurer une majorité en Chambre".

Fête de la vie

Le 23 août prochain, c'est notre fête à tous puisque c'est la fête de la Vie. C'est la fête tout spécialement de ceux qu'on oublie de fêter: les handicapés et les vieillards.

Les handicapés et les vieillards? Pourquoi pas. Il ne s'agit pas seulement de penser à eux, il faut agir pour eux et avec eux. C'est avec Jean Vanier que nous célébrerons cette grande journée de fête avec de grandes personnes: grandes en âge et en expérience, grandes en amour et en humanité.

"Comme la vigne qu'on émonde pour qu'elle porte des fruits plus abondants, la vie de "l'handicapé" en apparence meurtrie, connaît une plénitude parfois ignorée des bien-portants".

(Françoise Vandermeersch)

Surveillez la parution des prochains communiqués.

Foi et Partage Fête de la Vie.

côté enseignes



un point c'est tout!

Face à la cour

Par Lionel Galliehan

Vol à l'étalage : une plaie

Depuis le début de la semaine, des dizaines de personnes ont comparu en Cour des Sessions de la paix de Québec sous des accusations de vols à l'étalage.

Le juge Paul-Emile Fortin, qui présidait la division des comparutions, a averti quelques accusés que le vol à l'étalage était passible de deux ans de pénitencier, dans certaines conditions, surtout lorsqu'il y a récidive.

Dans la majorité des cas, ce sont des femmes qui succombent à la tentation, mais il se trouve aussi des hommes, célibataires ou mariés, qui ont la manie de "piquer" des marchandises dans les boutiques ainsi que dans les grands magasins à rayons.

"C'est un vol comme les autres vols", a dit le juge Fortin. Il va sans dire que le vol qualifié est beaucoup plus grave, par exemple, celui qui est commis avec violence ou avec des armes. Cependant, celui qui se rend coupable d'un vol à l'étalage, même s'il s'agit d'une amende proportionnelle à la valeur des objets volés, se constitue un casier judiciaire qu'il remorque avec lui toute sa vie.

Hier, une jeune femme a plaidé coupable d'avoir commis quatre vols à l'étalage dans quatre magasins différents la même journée.

Non seulement, les marchandises volées ont-elles été saisies en sa possession, mais elle dû déboursier \$82 d'amende, soit la valeur marchande des objets qu'elle avait dérobés.

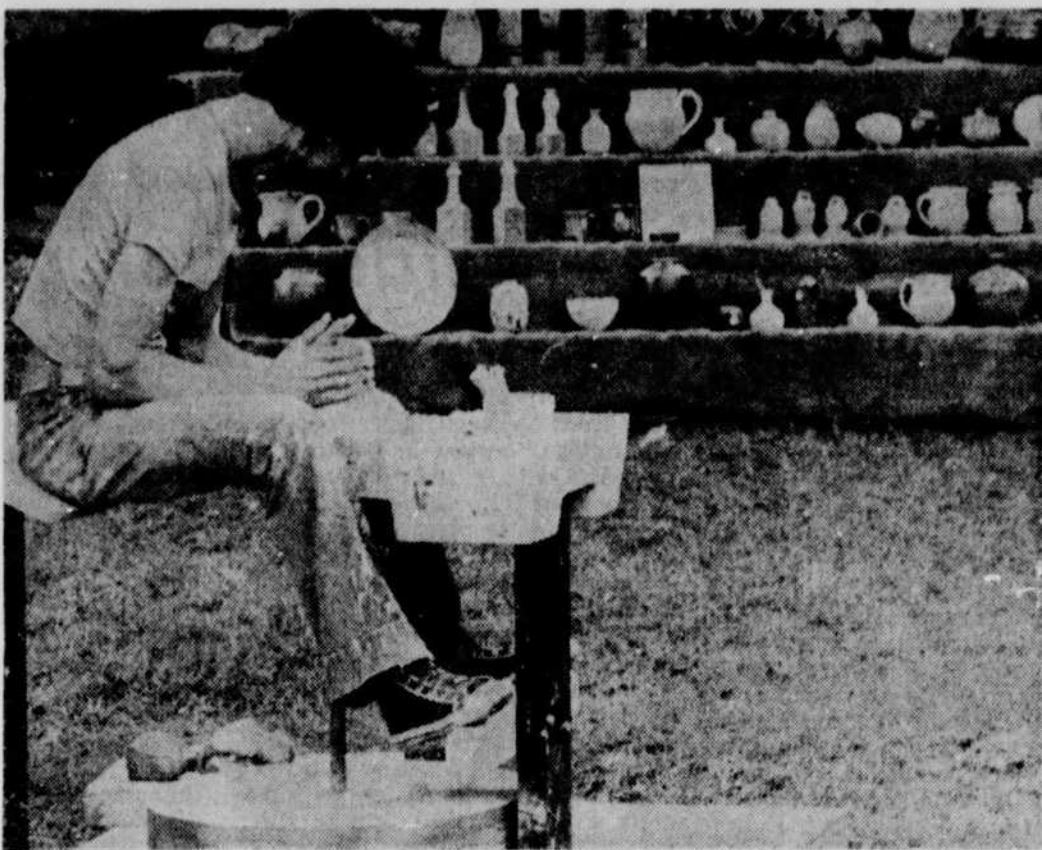
Une femme de 69 ans a également comparu pour un vol à l'étalage et elle a bien promis au juge de ne jamais recommencer.

Relevé de son plaidoyer

Un jeune automobiliste qui avait plaidé coupable hier à l'accusation d'avoir conduit son véhicule alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool, a été relevé de son plaidoyer au moment où il a déclaré au représentant du ministère public, Me John D'Arcy Asselin, que l'ivresse n'indiquait une lecture de .09 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang, lorsque les policiers ont procédé à son test d'haleine.

Étant donné que l'ivresse est un instrument dont la marge d'erreur peut atteindre un dixième de point, le président du tribunal a décidé que l'accusé taitait sur la "clôture" entre la légalité et l'illégalité, puisque la limite extrême tolérée par la loi est de .08, et conséquemment, l'a relevé de son plaidoyer de culpabilité.

Le procès aura lieu en novembre.



Le potier est maintenant un personnage presque légendaire. Tout le monde sait qu'il a déjà existé; peu en ont déjà vu un à l'oeuvre. Pourtant, si vous vous rendez à la Place d'Armes, vous pourrez voir un véritable artisan au travail sur un tour manuel avec, en arrière-plan, quelques-unes de ses plus belles pièces.

(Photo L'Action-Québec, Mario Roy)

Médéric Robichaud serait candidat conservateur dans Québec-Est

Par François LINTEAU

L'ex-conseiller à la ville de Québec, M. Médéric Robichaud, deviendra probablement le prochain candidat du Parti conservateur dans le comté de Québec-Est, succédant ainsi à M. Théo Genest, qui n'a pu remporter la palme lors des dernières élections fédérales.

D'après un porte-parole du parti, même si M. Robichaud n'a pas encore pris de décision officielle, il semble d'ores et déjà certain qu'il sera le prochain candidat conservateur dans le comté de Québec-Est, que détient depuis déjà quelques années le libéral Gérard Duquet.

Quoi qu'il en soit, nous serons

peut-être fixés dans quelques jours, car le chef de cette formation politique M. Robert Stanfield, arrivera à Québec dès 17h30 cet après-midi. Il passera la nuit dans la capitale pour se rendre demain aux Îles-de-la-Madeleine.

Ce soir, M. Stanfield discutera de la situation des conservateurs dans la région avec les dirigeants de l'Association conservatrice de Québec. Il sera aussi probablement question de candidats pour les prochaines élections. M. Stanfield tentera en outre d'amener M. Robichaud à poser officiellement sa candidature.

Quelques candidats ont déjà été nommés dans la région, dont le maire de Charlesbourg, M.

Henri Casault, qui briguera les suffrages de la population dans le comté de Montmorency.

Avec M. Robichaud, bien connu dans Québec-Est, le Parti conservateur espère ravir le comté au député libéral actuel, M. Gérard Duquet. On sait que celui-ci a remporté assez facilement la victoire lors des élections de l'automne dernier.

M. Robichaud n'en est pas à ses premières armes en politique, puisqu'il a été pendant quelques années conseiller à la ville de Québec, en plus d'être présenté candidat créditiste aux élections fédérales de 1968.

Des employés de la CECQ menacent de boycotter la rentrée scolaire

Par Nicole Beaulieu

La période des vacances est à peine commencée qu'un groupe d'employés de la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ) menacent de boycotter la rentrée scolaire, en septembre.

Si la situation n'évolue pas en leur faveur d'ici là, les quelque 280 membres du Syndicat des employés de soutien de la CECQ (local 1296 du SCFP) promettent de souligner la rentrée scolaire par un tournoi de golf qui n'aura rien de bien réjouissant pour leurs employeurs. Une résolution en ce sens a même été votée par les employés lors de leur dernière assemblée syndicale.

Centré sur les difficultés d'application de la nouvelle convention collective négociée à l'échelle provinciale, le problème vécu par ces travailleurs s'inscrit dans un contexte de relations de travail que le permanent syndical Yvon Forgues qualifie de "pourries".

Le problème, donc, a double face.

La convention

Premièrement: les heurts provoqués par l'application de la convention collective sont nombreux. Plus du quart des employés se sentent lésés par la nouvelle classification qui doit permettre d'établir des échelles de la province suivant une échelle de salaires unique. Le syndicat a entrepris de contester cette classification dans 67 cas.

On souligne par exemple que deux secrétaires, exerçant des tâches identiques, se voient attribuer des classifications inégales qui influent considérablement sur leurs salaires.

Certains employés ont été déclassifiés par la CECQ et ce,

au mépris du travail réellement effectué", déplorent les membres du comité d'intégration dans un document remis à la presse. Ceux-ci estiment que la commission, en ne tenant pas compte de l'expérience acquise à l'intérieur ou à l'extérieur de ses murs et qui serait de nature à favoriser le classement de l'employé, a outrepassé ses droits.

Le syndicat conteste également l'effet rétroactif, négatif, de la convention collective signée au printemps dernier. Avant l'adoption de la loi 46 (qui imposait le regroupement autour d'une table centrale de négociation pour les employés de la fonction publique et parapublique), la CECQ et ses 280 employés de soutien avaient conclu une entente qui accordait deux échelons à tous les travailleurs, plus une somme forfaitaire de \$100. La convention renouvelée le 10 mai 1971 devait prendre fin au 30 juin 1972.

Entre-temps, le gouvernement provincial, les commissions scolaires et les syndicats s'attachaient pour la négociation à l'échelle du Québec. Une fois l'entente intervenue entre les parties, le gouvernement et la Fédération des commissions scolaires recommandaient aux employés de porter la mise en application du nouveau contrat de travail au 1er juillet 1971 pour ceux dont la convention s'était terminée après cette date.

"Cette recommandation qui, au départ, visait à rendre justice à tous les employés, a justifié à maintenant été utilisée contre nous", soutient le président du syndicat, M. Michel Bélanger.

Les syndicats prétendent que dans l'esprit des négociateurs provinciaux, les employés perçus en trop par les commissions scolaires pendant l'année 1971-72 ne devaient pas être soustraits de la rétroactivité due en 1972-73, comme c'est le cas à la CECQ présentement. De même, l'indexation des salaires devrait se faire tout à fait indépendamment de la rétroactivité.

La façon de calculer de la CECQ qui va à l'encontre de cette interprétation, a pour effet de réduire considérablement les salaires escomptés par les travailleurs qui se trouvent dans certains cas, "gelés" pour plusieurs mois sur le plan de la rémunération. Pour les employés, cette façon de procéder aboutit à une "baisse réelle" de salaire.

Un climat Pour la deuxième fois cette année, le syndicat est intervenu au début de la semaine, devant le conseil des commissaires de la presse d'agir pour régler ce problème au plus vite.

Pour la deuxième fois cette année, le syndicat s'est plaint de la piètre qualité des relations de travail qui prévalent à la CECQ.

"Il est inconcevable que la CECQ, une entreprise qui compte 1250 employés à son service n'ait pas de service de personnel officiellement reconnu", a déploré le conseiller syndical, Yvon Forgues, qui dit trouver "anormal" pour un syndicat d'avoir à passer par-dessus la tête du chef du personnel pour s'adresser à la Commission scolaire réunie en assemblée publique.

"Si la CECQ ne prend pas la décision de créer un service du personnel, les syndicats vont prendre l'affaire en main", a-t-il promis.

Le bilan des relations patronales - ouvrières tel que dressé par le syndicat, est triste, et les accusations pèsent lourd à l'endroit de M. Roger Gagnon, directeur du personnel, et de son entourage immédiat. Il y a, dit-on, impossibilité d'établir des communications "valables" avec M. Roger Gagnon et son adjoint, Mlle Louise Tucker; malgré le surplus de personnel, aucune politique d'emploi n'est établie à la CECQ et le principal critère d'embauche serait encore le favoritisme; les "livres" seraient tripotés à volonté, favorisant les uns, défavorisant les autres.

Un sentiment de frustration généralisé s'est emparé des employés, assure le comité d'intégration qui cite à l'appui de ses dires, le rythme accéléré de roulement du personnel et le fort taux d'absentéisme. Entre le premier juillet 1971 et le 10 décembre 1972, il y a eu au moins 46 départs. Et le taux d'absentéisme atteindrait facilement une moyenne annuelle de 17 ou 18 jours par individu.

Pour les employés de soutien, la gérance du personnel doit faire l'objet d'une enquête sérieuse. Cette enquête révélerait à leur avis, l'incompétence de M. Roger Gagnon et la complexité de ceux qui, pour plusieurs mois sur le plan de la rémunération, sont les employés, cette façon de procéder aboutit à une "baisse réelle" de salaire.

Lévis-St-Romuald et Lauzon-St-Jean: appels directs

Les abonnés du service téléphonique de Lévis (833), Lauzon (835) et Saint-Romuald (837), pourront agrandir leur secteur d'appel local, c'est-à-dire téléphoner sans frais interurbains aux abonnés de Saint-Jean de l'Île d'Orléans, à compter du 15 juillet 1973, a fait savoir aujourd'hui le directeur commercial de Bell Canada pour ces municipalités, Mlle Maud Cloutier.

Cette décision a été prise par cette décision de Bell Canada d'élargir le secteur d'appel pour les abonnés de ces mu-

nicipalités était de nature à améliorer les communications et n'entraînera pas d'augmentation de tarif mensuel payé par les usagers du téléphone. Notons que les abonnés de Lévis, Lauzon et Saint-Romuald peuvent déjà atteindre Charny, Québec, Saint-Charles, Saint-Henri de Lévis, Saint-Lambert, Saint-Michel et Sainte-Pétronille, sans frais interurbains. La situation, est la même pour les abonnés de Saint-Jean de l'Île d'Orléans qui veulent téléphoner à Boischat, Québec et Sainte-Pétronille.



Le feu a détruit un garage, quelques voitures, et jeté une vingtaine de personnes à la rue. (Photo Mario Roy)

Un incendie jette 20 personnes à la rue

Par Ghislain OUELLET

Un violent incendie s'est déclaré en fin d'après-midi hier au 20, de la rue Hermine à Québec. Les flammes ont complètement rasé le garage de M. Paul-Henri Alain où ce dernier effectuait des travaux de peinture et de débousselage.

Le feu aurait pris naissance dans l'installation électrique alimentant une lampe fluorescente dans le plafond de l'atelier. C'est du moins ce qu'ont affirmé des employés qui à ce moment causaient avec un client. Ils ont aperçu des flammes sortant du plafond à cet endroit. Cette hypothèse semble confirmée par les premières constatations des hommes du Commissariat des incendies. Le feu s'est ensuite propagé avec la vitesse de l'éclair au logement situé au-dessus du garage. D'ailleurs, avant que les pompiers de la caserne No 8 ne se rendent sur les lieux, une épaisse fumée se dégageait de l'immeuble. Les flammes ont de plus attaqué l'immeuble adjacent pour jeter trois familles sur le pavé. Le garage et le logement sis au-dessus sont une perte totale. Les pompiers ont maîtrisé les flammes après 3 heures de lutte.

Trois familles, celle de M. Jean-Paul Bilodeau, de M. Lucien Lacasse et celle de Mme Lapierre sont maintenant sans abri. L'incendie n'a pas causé la perte de vie humaine. M. Alain, le propriétaire du garage, fut conduit à l'hôpital souffrant de brûlures en compagnie de Mme Lacasse et de Mme Lapierre souffrant de chocs nerveux. M. Alain s'est infligé des blessures en voulant évacuer des voitures se trouvant dans son atelier au moment de l'incendie.

Fillettes décédées

Deux fillettes sont mortes hier matin des suites d'accidents qu'elles avaient subis dans la journée de mercredi.

Il s'agit premièrement de Chantal Gagné, 6 ans, fille de Henri et demeurant sur la rue Commerciale à Lévis et qui avait subi des blessures dans un accident survenu mercredi après-midi vers 16h30 sur la route 23 à St-Henri de Lévis. La deuxième victime est Maria Jean, 4 ans, fille de Raymond et demeurant sur la rue Châteaueuve à Ste-Foy. Elle était tombée dans la piscine familiale et recevait des soins à l'hôpital Laval.

L'aréna d'Orsainville sera financé à 50% par le gouvernement

Par François LINTEAU

Les autorités gouvernementales financent environ 50% du coût de construction de l'aréna d'Orsainville.

En effet, le ministre d'Etat chargé du Haut-commissariat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, a déclaré, hier soir, à Charlesbourg, que le ministère des Affaires municipales avait approuvé le projet. Conséquemment, une subvention de \$158,000 sera accordée à la municipalité d'Orsainville pour la construction du stade couvert. De plus, le gouvernement entend octroyer une somme de \$100,000, en plus d'accorder un prêt privilégié.

Ainsi, environ 50% de la somme nécessaire, soit \$800,000, sera financé par le gouvernement dans le cadre de divers programmes d'aide aux municipalités.

La construction de l'aréna débutera fort probablement à la mi-octobre pour se terminer en juin 1974. En fait, l'aréna sera situé sur les terrains de la polyvalente et il faut attendre que le ministère de l'Éducation approuve le protocole d'entente intervenu entre la municipalité et la Commission scolaire régionale Jean-Talon.

Le stade couvert comporte les caractéristiques suivantes: deux glaces (la première régulière pour le hockey et l'autre de 90 pieds par 50 pour le patinage libre, le patinage artistique etc.) de plus, 250 personnes pourront prendre place dans les gradins.

Souignons aussi que le protocole d'entente prévoit d'autres aménagements, dont la construction d'une piscine pour 1976. Il y aura de plus tout près de l'aréna un terrain pour l'athlétisme.

La "marcheuse" de Québec est rendue à Boston

BOSTON (PA) — "Je vais parcourir à pied les 10,000 milles au complet", déclare Danielle Nadeau de Québec, qui traversait Boston mercredi, en route vers l'Argentine.

Mlle Nadeau a commencé sa longue marche le 17 avril dernier, en partant de la Gaspésie; depuis, elle a traversé le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Maine, le New Hampshire et, maintenant, le Massachusetts.

Elle doit encore marcher pendant deux ans, et parcourir la distance de 8,900 milles, avant d'arriver en Argentine.

"J'ai toujours voulu savoir ce qu'il y avait à 20 milles devant moi, et j'ai l'impression que je ne changerai jamais", répliquait-elle.

"Depuis mon enfance, je rêve de voyager. Mes trois amies et moi en parlions tout le temps mais elles se sont désintéressées du sujet. Pas moi."

Danielle, âgée de 21 ans et dotée d'un physique d'athlète, a décidé d'entreprendre le voyage en apprenant que des réductions du budget au ministère québécois de la Voirie l'em-

pêchaient dorénavant d'y travailler. Elle parcourt entre 15 et 20 milles par jour, en transportant son sac à dos de 35 livres.

Impressions Elle a apporté une tente, mais n'a jamais encore eu l'occasion de camper puisqu'il lui est toujours arrivé de pouvoir passer la nuit chez quelqu'un, ou encore dans les postes de police ou dans des églises.

"Je suis restée chez toutes sortes de gens. Certains avaient quatre chambres de bain et d'autres n'en avaient aucune. J'ai découvert que les pauvres étaient tout aussi charitables que les riches."

De plus, elle reçoit de temps en temps de l'argent qu'on lui donne pour sa nourriture, de sorte qu'elle n'a pas encore dépensé le \$20 qu'elle avait emporté au départ.

"Les choses ne sont pas aussi faciles aux États-Unis, parce qu'il y a tellement de monde ici qu'ils ne se soucient aucunement des autres. Les gens d'ici sont beaucoup plus méfiants qu'au Canada", souligne-t-elle.

Dans le cadre des travaux de restauration du Vieux-Québec, les ouvriers du gouvernement provincial s'efforcent présentement de donner un nouveau visage à la Place d'Armes. Elargissement des trottoirs, nettoyage de la fontaine, modernisation du système d'éclairage, tout cela contribuera à rendre cette place plus agréable aux Québécois et, bien sûr, aux visiteurs.

(Photo L'Action-Québec, Mario Roy)

\$60,000 pour le service social scolaire

RIMOUSKI — Le ministère des Affaires sociales vient d'accorder la somme de \$60,000.00 pour assurer la poursuite du projet de service social scolaire. Cette somme pousse à même le budget de l'Entente Canada-Québec, sera répartie de la façon suivante: \$20,000.00 à Rimouski; \$20,000.00 à Gaspé; \$20,000.00 à La Poatière.

C'est ce que vient d'annoncer M. Claude Castonguay, ministre des Affaires sociales et M. Robert Quenneville, ministre responsable de l'ODEQ. Ces sommes serviront à défrayer le salaire et les frais de déplacement des deux (2) travailleurs sociaux déjà en poste dans chacune des régions. Le rôle de ces travailleurs sociaux

est d'aider les élèves à s'adapter à leur milieu. Ils doivent faire face à deux (2) catégories de problèmes: les problèmes endogènes, c'est-à-dire directement reliés à l'enfant, tel le handicap physique ou mental; et les problèmes exogènes, c'est-à-dire extérieurs à l'enfant, tel les problèmes en milieu familial ou dans les relations à l'école.

Selon que le problème est endogène ou exogène, les travailleurs sociaux travaillent soit avec l'enfant lui-même, soit avec les professeurs, les assemblées de parents ou les comités pédagogiques.

Ces rencontres visent à trouver des solutions pour améliorer les relations de l'enfant avec son milieu.

Un déficit de \$753,127 à la CTCUQ depuis janvier

Par François LINTEAU

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec accuse, depuis janvier 1973, un déficit de \$753,127.

Dans un communiqué remis à la presse, le p.d.g. de la commission, M. Yves Poisson, mentionne qu'il y a eu lieu de "conserver un certain optimisme face à la situation financière à venir de la commission".

Bien que le pourcentage d'augmentation des revenus soit quelque peu inférieur à celui des trois premiers mois

de l'année, il n'en reste pas moins que les dépenses ont été encore une fois inférieures aux prévisions budgétaires.

Selon M. Poisson, "un meilleur climat politique aura permis cette année à la Commission de transport de faire un énorme pas en vue de sensibiliser la population aux complexités du transport en commun".

Le p.d.g. de la CTCUQ ajoute que "ce climat de confiance, qui règne présentement, est nécessaire au bon fonctionnement de ce service public".





L'éditorial

PAR ROGER BRUNEAU

Notre pain quotidien... à un prix minimum

Le gouvernement provincial adoptait, il y a une semaine, une loi fixant le prix minimum du pain comme suit : 18 cents pour 16 onces, 20 cents pour 20 onces, 22 cents pour 24 onces et 30 cents pour un pain de 32 onces.

Voici comment on en est venu à proposer et à adopter une telle mesure. Certains gros magasins d'alimentation achetant leur pain de grandes boulangeries, offraient ce produit à des prix très bas, histoire d'attirer la clientèle, alors que les petits détaillants ne pouvant s'alimenter que des moyennes et petites boulangeries, ne pouvaient le vendre qu'à des prix plus élevés. D'une part, on s'est plaint que cette pratique ferait disparaître à la longue les petites entreprises de boulangeries qui ne pourraient soutenir la concurrence des grosses entreprises, et que les magasins d'alimentation privés se trouveraient dans une situation à peu près identique vis-à-vis les grands magasins.

Le gouvernement provincial s'est facilement laissé ému par ces arguments et, pour solutionner le problème, il a proposé de fixer un prix minimum du pain. Cette mesure s'inscrit contre toute logique économique. Dans tous les autres domaines, le consommateur fait des pressions auprès de l'autorité gouvernementale, non pour fixer des minima aux coûts des biens de consommation, mais pour plafonner ces prix, pour les empêcher de grimper

davantage, pour les maintenir à un bas niveau. Certains partis politiques ont adopté le principe du gel des prix — et des salaires — pour enrayer l'inflation et n'attendent que le moment où ils prendront le pouvoir pour appliquer ces politiques. D'autres partis s'inscrivent contre cette politique mais dans ce cas, on peut dire que le parti au pouvoir à Ottawa actuellement, les libéraux, n'ont jamais eu l'idée — Dieu soit loué — de fixer des prix minima pour les biens et services de consommation.

En prenant des mesures pour que le prix du pain soit à un niveau identique dans tous les cas, le gouvernement a posé un geste nettement défavorable au consommateur. Mais, répliquera-t-on, fallait-il laisser aller la concurrence et voir disparaître les petites entreprises de boulangerie et les petits commerces d'alimentation ou bien les protéger en fixant un prix minimum pour le pain ? A cela on pourrait répliquer qu'en d'autres circonstances, on ne s'est pas gêné pour subventionner toutes sortes d'entreprises pour leur permettre de soutenir la concurrence.

A-t-on pensé qu'en fixant un prix minimum pour le pain on se trouve à subventionner indirectement les grandes boulangeries qui, pouvant produire à bien meilleur marché que leurs concurrents indépendants, vont faire maintenant, grâce à la complaisance du gouvernement, deux et

trois fois plus de profits que les autres ?

En agissant de la sorte, le gouvernement a peut-être ouvert la porte à toute une série de mesures qu'il devra adopter dans les prochaines années pour protéger les petits commerces et les petites entreprises contre les grandes unités, mais toujours au détriment du consommateur.

Au lieu d'adopter la formule des subventions — s'il fallait absolument intervenir dans ce domaine — on force tous les détaillants à vendre le pain au prix le plus élevé. Dans le premier cas on aurait multiplié le nombre de commerces où le consommateur à faible revenu pouvait payer moins cher pour le pain; dans le second cas on l'empêche de trouver où que ce soit du pain à moins de payer le prix le plus élevé.

Et puis, s'imagine-t-on que les grands magasins comme Steinberg, Dominion, Jato et autres ne trouveront pas à réduire d'autres produits pour attirer la clientèle au détriment des petits détaillants ? Il serait bien naïf de s'imaginer que ces grands magasins d'alimentation ne comptent que sur le prix réduit du pain pour attirer la ménagère et les consommateurs.

En résumé, qu'est-ce qu'on aura gagné en passant cette loi, sinon assurer des profits plus considérables aux grandes boulangeries et massacrer un peu plus le petit consommateur. Les partis d'opposition avaient raison de protester contre le principe de cette loi.

A la tête de l'opération Benjamin Bradlee, directeur du Post, qui a confié à deux jeunes journalistes la responsabilité de l'enquête.

Ben Bradlee, attaché de presse à l'ambassade des Etats-Unis à Paris, devient en 1953 le correspondant parisien du magazine Newsweek. Menacé d'expulsion en 1956 par le gouvernement français pour ses contacts avec les nationalistes algériens, il repart à Washington où il dirige le bureau du magazine à partir de 1961. Entré au Washington Post en 1965 il en devient directeur trois ans plus tard.

Consentant du risque couru par le Post, le journal le plus "sérieux" des

Etats-Unis aurait vu sa réputation compromise si la Maison Blanche avait pu prendre ses enquêteurs en défaut — Ben Bradlee n'a jamais passé une information qu'il n'ait confirmée de deux ou trois sources. Et nous ne savons encore que la moitié de la vérité, précise-t-il.

Le rôle du Post dans l'affaire Watergate constitue une revanche de Bradlee contre son rival no 1, le New York Times, qui l'avait battu, en 1971, dans la fameuse affaire des dossiers secrets du Pentagone.

(cf. article de la série "Profil" publié à propos de l'actualité dans LA CROIX, Paris, 9.05.73)

Billet

BEN BRADLEE et l'affaire du Watergate

Le Washington Post s'est vu décerner récemment (7.05.73) le prix Pulitzer pour le Concours américain du journalisme dans la catégorie "Service public" pour ses reportages sur l'affaire du Watergate.

Le Washington Post, quotidien du matin de la capitale des Etats-Unis (540.000 exemplaires), avait été le premier à attirer l'attention sur la possibilité d'un lien entre certains hauts fonctionnaires de la Maison Blanche et l'opération d'espionnage menée au siège du quartier général du parti démocrate dans l'immeuble Watergate pendant la campagne électorale.

L'opinion du lecteur

Le patagonisme d'un Fuégien

Léo Foster, ptre journaliste. Au sujet d'un article paru dans le Soleil du 9-6-73 et qui s'intitulait : "Lettre ouverte à un grand Angevin"... je me permets de relever quelques paragraphes en y ajoutant les questions que tout bon catholique est en droit de se poser.

Au 3e paragraphe de cet article, il est dit : "... pour en venir à l'objet du litige, l'enseignement de la religion au Québec, je suis étonné de constater, qu'après cet échec concernant le Rapport Parent le Père d'Anjou, homme intelligent, ne se soit pas arrêté, n'ait pas réfléchi pour en comprendre au moins l'essentiel. Au fond, la catéchèse actuelle, c'est une manière intelligente et adaptée à notre époque, de faire réapprendre le Petit Catéchisme de la Province de Québec. Avec en moins les grandes formulations dogmatiques, le par-cœur et les coups de règle sur les doigts si on ne comprenait pas la baba de cette religion. Etait-ce vraiment cela la religion ? ...

Questions : sur quoi se base l'auteur de cet article pour prétendre que le révérend M. J. d'Anjou, S.J., ne se soit pas arrêté, n'aurait pas étudié les implications et les résultats néfastes du rapport Parent ?

Pourquoi donne-t-il plus d'importance à une catéchèse qui se venterait de n'avoir aucune formulation dogmatique ?

Que reproche-t-il au dogme établi par Jésus ?

L'Eglise qui exerce son autorité, n'est-ce pas Jésus présent parmi nous ?

Faut-il savoir nuancer et faire la distinction entre un coup de règle et le contenu dogmatique d'un manuel lorsqu'on enseigne ?

refier que ce qu'il avait étudié au séminaire de théologie n'était pas plus dense que les éléments du petit catéchisme s'il ne l'avait pas appris ?

Aurait-il aussi la prétention de nous dire qu'il faudrait comprendre Dieu avant de faire sa religion ?

D'ailleurs, poursuit-il : "... les nombreux décalages chez les chrétiens sont une preuve irréfutable que l'on n'avait pas bien compris. Pas plus que lorsqu'on sortait de sa théologie. La première réflexion que j'ai faite à l'égard de ce texte, c'est : "Je m'y suis désincarné la suivante : "Il m'avait compris et a repris tout doucement : "Non, attends, tout cela se remplacera dans le ministère..." Lui, il en avait fait l'expérience avant moi. Il avait surtout été de promoteur d'un mouvement catéchétique qui a été bien initié depuis, celui du Québec.

Questions : Notre adhésion à la connaissance de Dieu est-elle une désincarnation ? Est-ce qu'une "impression" de désincarnation se remplace dans le remous des activités temporelles ?

Cette impression n'est-elle pas due aux mauvais concepts que l'on peut véhiculer soi-même ?

A quelques reprises, continue-t-il de dire : "... j'ai causé avec lui de catéchèse. Je peux dire qu'il avait tout prévu vu ce qui se passe aujourd'hui. Il avait aussi prévu la façon de réagir de certains jeunes qui, à ce moment-là, n'ont pas eu les Maîtres dont ils avaient besoin ; qui n'ont pas eu le secours de leurs parents pour les aider à réfléchir sur les questions fondamentales dont traite la catéchèse nouvelle manière, plus adaptée aux besoins et au développement moral, psychologique et culturel de l'enfant. Les parents non plus n'avaient pu se préparer à une telle éventualité. Mais depuis, ils auraient eu le temps s'ils l'avaient pris sur leurs loisirs. S'ils s'étaient considérés comme les premiers éducateurs de leurs enfants... Les parents qui ont plongé sont heureux, aujourd'hui ; ils sont resplendissants de bonheur ! Leurs enfants et eux sont en communion constante, les uns et les autres pratiquent une religion bien salutaire et qui les conduit à Jésus-Christ. ...

d'un manuel catholique doit-il être basé sur le développement moral, psychologique et culturel de notre société contemporaine ?

Ne doit-il pas être plutôt basé sur l'enseignement officiel que l'Eglise exerce en autorité ?

Y aurait-il deux catégories de parents ? Ceux qui seraient restés dans la barque de Pierre et ceux qui auraient plongé vers des solutions non conformes avec le magistère en remplaçant la conscience de Jésus envers son Père par leurs consciences, etc. ? "Viens vers le Père"... nous sommes loin du titre, c'est le cas de le dire ! "Un sens au voyage"... A quel âge donne-t-on un sens à son voyage ? Y a-t-il des grâces spéciales pour cela ?

Ayant lu tous ces volumes (livre de la catéchèse au secondaire du père Paul l'élève et livre du maître), ayant aussi Hitz, ayant suivi plusieurs cours en catéchèse, cela me suffit pour constater que ces manuels (instruments pour enseigner) ne sont pas conformes à la doctrine authentique de l'Eglise C.R. Le Pape Paul VI et le cardinal Wright se sont prononcés à ce sujet. Que voulez-vous ajouter de plus ?

Admettez qu'un livre n'est jamais parfait et pensez qu'un bon manuel qui s'appuie sur l'autorité et le dogme tels qu'enseignés par le Christ a moins de chance de laisser errer l'intelligence des mauvais enseignants et des parents ignares qu'un manuel "cadre" où l'intelligence et la foi n'ont de prise que sur un socle de guimauve !

Et surtout, ne dites pas aux enfants que les parents ne comprennent rien à la catéchèse car alors, consciemment, ou inconsciemment, vous détruisez l'autorité du Christ.

Afin de favoriser l'harmonie religieuse au foyer et à l'école, conciliez dans vos futurs manuels de catéchèse, le langage religieux populaire (des parents) de même que la prière inventive avec la prière apprise connue des parents.

C'est la grâce que je vous souhaite de tout cœur.

Une mère de famille.

Lynne M-Larose,
401, 4e Avenue,
La Pocatière, P.Q.

Bloc-notes — bloc-notes

Une aide appréciée

Les véritables amis de l'Action-Québec — et ils sont très nombreux — ont imaginé toutes sortes de moyens pour nous aider dans les difficultés financières que nous traversons. Quelques unes de ces suggestions ont été publiées en tribune libre dans cette page. Les uns aimeraient que nous lançions une souscription populaire, d'autres ont proposé la tenue d'une loterie, quelques personnes ont exprimé le désir de payer un coût plus élevé pour leur abonnement à l'Action-Québec, ou à payer un abonnement de plusieurs années à l'avance. Des lecteurs très attachés au journal ont posé des gestes concrets en nous faisant parvenir divers montants d'argent. Ces sommes sont mises de côté et seront utilisées si le journal peut reprendre vie à l'occasion d'une relance; dans le cas contraire, les montants seront retournés à leurs sources.

Une personne de Giffard, M. Georges Hébert, pour sa part, a voulu nous aider à augmenter le nombre de nos abonnés en souscrivant personnellement, trente-deux abonnements de trois mois pour des parents et des amis. Quelques autres personnes se proposent de faire la même chose. Inutile de dire que cette façon de nous venir en aide est vraiment appréciée parce qu'elle répond à l'un de nos plus sérieux problèmes : le nombre de nos abonnés.

La vie d'un journal comme l'Action-Québec ne tient pas qu'à un facteur intellectuel. Des considérations très "terre à terre" ont une grande influence sur son progrès ou sa disparition. Une entreprise de presse compte sur la publicité pour vivre. Un journal ayant moins de 40 ou 45 pour cent d'annonces dans ses pages ne peut

faire ses frais à moins de bénéficier de dons ou d'octrois. Les hommes d'affaires, marchands et industriels annonceront dans un journal dans la mesure où ce journal a une diffusion plus ou moins importante dans le secteur que l'on veut atteindre par la publicité. En d'autres termes, le volume de publicité est fonction du nombre d'abonnés ou de lecteurs dans un secteur donné. De cette constatation, on peut conclure qu'il faut augmenter le tirage d'un journal avant de pouvoir compter sur la publicité.

Nous remercions sincèrement ceux qui ont déjà eu l'idée de souscrire plus d'un abonnement à l'Action-Québec pour nous venir en aide. C'est un geste qui nous aidera certainement à survivre.

R.B.

La CEQ et la législation du travail

Des observateurs présents au congrès de la Corporation des Enseignants du Québec y ont remarqué une forte présence de radicaux bien organisés et partisans de la lutte des classes.

Ces éléments ont été très actifs au cours de la semaine dans les divers ateliers de travail et auront visiblement influencé l'orientation même du congrès. Ainsi, l'ordre du jour établi par les divers syndicats-membres en ce qui a trait à l'étude du bill 89 limitant le droit de grève dans les secteurs publics et para-publics, a été changé sous la pression des éléments radicaux.

Plusieurs commissions du congrès ont adopté, presque à l'unanimité, une résolution présentant le gouvernement comme un instrument au service des classes dominantes. Le texte de la résolution rejette le bill 89 sans vouloir y apporter d'amendements, il préconise une action de formation politique auprès des syn-

diqués pour clarifier "les intérêts opposés des classes en présence", il propose une recherche sur une nouvelle législation du travail dans le sens des intérêts de classe des travailleurs, il suggère enfin, la tenue d'une assemblée nationale populaire avec les autres travailleurs intéressés, assemblée qui adopterait elle-même une nouvelle législation du travail.

Une question se pose ici : l'adoption par une "assemblée nationale populaire" d'une nouvelle législation du travail sera-t-elle suivie d'une autre démarche, soit de la présentation de cette "législation" aux autorités gouvernementales pour que le texte soit présenté sous forme de loi pour être adopté par l'Assemblée nationale ? A moins d'ajouter cette autre étape au programme élaboré par la résolution adoptée mercredi au congrès de la CEQ, nous ne voyons pas comment on pourrait tirer profit d'une "nouvelle législa-

tion du travail" qui n'aurait l'assentiment que de groupes — si importants soient-ils — qui ne sont ni mandatés ni qualifiés pour adopter des lois et les mettre en application. A moins, évidemment, que les radicaux songent d'ores et déjà à imposer cette loi par un coup d'Etat ou d'autres déploiements de force.

Il serait trop facile de croire que ceux qui se disent mécontents d'une loi puissent élaborer eux-mêmes une autre législation et s'en tenir à ce texte. Ce serait permettre la création de petits Etats dans l'Etat, chose qu'aucun pays au monde ne pourrait tolérer à moins de vouloir se détruire et se suicider.

Le moins qu'on puisse dire c'est que le projet élaboré par les radicaux de la CEQ sent le marxisme à plein nez et, à moins d'aboutir à une loi dûment inscrite à l'Assemblée nationale, il nous annonce d'autres troubles pour les années à venir.

R.B.

Une collision sur le Saint-Laurent

Un pétrolier libérien et un cargo chinois sont entrés en collision mercredi matin, sur le fleuve Saint-Laurent, au large des Escuminis. Il n'en fallait pas davantage pour causer un vif émoi dans la population. Notre fleuve allait-il être pollué par le pétrole qui menaçait de se déverser du pétrolier pour causer une situation tragique comme on en a vu au large de la Grande-Bretagne, au large des côtes américaines et ailleurs dans le passé ? Heureusement, nous apprenions hier que le pétrole n'a pas coulé du navire éventré et que ce dernier a pu finalement être pris en remorque.

Lorsqu'une quantité importante d'huile est répandue sur l'eau, elle

cause de sérieux dommages à la faune aquatique et vient finalement s'échouer sur les plages qu'elle pollue. Il est difficile de nettoyer l'eau et les plages de ce produit dont les effets se font sentir longtemps après le moment où il a été répandu.

Le fleuve Saint-Laurent n'est déjà pas tellement protégé contre les déchets d'égout, d'usines et d'autres sources. L'eau en est tellement polluée déjà qu'on a dû interdire la baignade à plusieurs endroits. Et dire qu'au début de la colonie, les Grands Lacs et le majestueux fleuve Saint-Laurent contenaient une eau pure et potable !

Depuis quelques années, on s'est inquiété de la pollution. Quelques

capitaines de navires ayant déversé du pétrole dans le port de Québec, ont été condamnés à de lourdes amendes. Mais il ne se fait pas grand chose comme travail d'assainissement du fleuve. Est-on seulement bien équipé dans la région pour nettoyer le fleuve dans le cas où s'y répandrait accidentellement un jour, une grande quantité de pétrole, comme cela aurait pu se produire mercredi ? Pourtant de gros pétroliers passent régulièrement dans la voie fluviale pour alimenter les raffineries dont celle de St-Romuald.

Il faudrait y penser avant d'être pris au dépourvu par un tel problème.

R.B.

L'opinion du lecteur

Tarte à la crème et libération

Une clameur retentit à tous les échos de la planète : libération, libération !... Elle nous remémore un personnage de Molière, qui ne savait que s'exclamer à tort et à travers : "Tarte à la crème. Tarte à la crème !" Or, le meilleur et le pire se rencontrent dans cette offensive générale pour la libération. Comment se retrouver à travers ce fatras disparate ?

En certains ports d'Asie, j'ai vu des portefaix pliés en deux sous une charge incroyablement lourde. Ils portaient sur leur dos des conditions de vie inhumaines. Cet asservissement est dû à la malice des hommes : rapacité des exploités, soit d'argent et de jouissance. Il faut oeuvrer au soulagement de nos frères malheureux. L'Eglise y besogne depuis belle lurette, mais se heurte à la dureté des cœurs.

Les Papes ont donné des directives lumineuses et efficaces... Elles sont lettre morte pour beaucoup, de par l'égoïsme des uns, la passivité des autres. Oui, il convient de poursuivre la lutte pour ce genre de libération.

Il est aussi une pseudo libération : elle est sordide et conduit à la corruption, à l'avidité, voire même à la dégradation, à la destruction de beaucoup ; elle déclenche leur immersion dans l'angoisse, une souffrance abyssale et leur arrache paix, dignité, joie et lumière ; elle les empêche d'aimer et d'être aimés de cet amour vrai et donc fidèle dont ont besoin tous les êtres humains.

Cette cascade de misères provient du refus de la condition humaine. L'écriture française Julien Green conte que ce fut son plus grand péché. Il n'a retrouvé paix, joie et lumière que par l'acceptation intégrale du vouloir de Dieu sur soi-même et sur ses frères humains. Le Christ n'a-t-il pas affirmé : "Celui qui contie le péché devient esclave du péché" ?

Mgr Honoré, évêque d'Evreux en Normandie, montre ce double aspect de la

vraie libération, qu'il faut promouvoir et de cette pseudo-libération qui dégrade l'homme. Il proclame : "L'obstacle majeur à toute libération, c'est le refus de l'homme lui-même, à dépasser ses propres passions, ses intérêts et ses égoïsmes. C'est l'homme qui est à lui-même, le propre ennemi de sa liberté".

Croyez-vous que l'homme "libéré" qui se gorge d'alcool à se distendre la bedaine, va trouver le bonheur ? Et la femme, qui "se pille" au fil des jours, pour "fornicoter" au hasard des rencontres ? Elle devient un jouet répugnant et méprisé, et ne rencontrera pas le grand amour, qui éclaire et transforme. Et le jeune étudiant riche d'avenir, qui se drogue ? Il s'avillit, se détruit, devient un parasite, un pantin déliquescence et coûteux pour la société.

Il faut écouter le Christ : "La vérité vous libérera... Celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres... Je suis le chemin, la vérité et la vie". Le Seigneur parachève ici ce qu'esquissait déjà la Sainte Ecriture, lorsqu'elle nous invite à "marcher dans les voies de son cœur" et à "boire l'eau de son puits" c'est-à-dire à être soi-même, en épanouissant dans la lumière de Dieu, les moyens humains et spirituels, dont il nous a nantis.

Il y a quelques semaines, le cardinal Maurice Roy à travers son document sur l'anniversaire de "Pacem in terris" de Jean XXIII attirait l'attention de tous, sur l'interconnection entre notre comportement personnel dans la vérité et la liberté spirituelle... et d'autre part, l'amélioration de la vie mondiale, la consolidation de la paix. Cela est clair...

Concluons avec Paul-Emile Grosse, l'aumônier des immigrants français au Québec : "Le Maître nous l'a dit ;

"Il a vaincu le monde". Nous avons, grâce à lui, été tous libérés. De l'emprise tyrannique de multiples idoles. Et de l'asservissement de l'argent qui domine. Il nous a libérés des servitudes sordides, de la haine destructrice, de la peur étouffante. Chrétiens, soyons donc tous, à la suite du Seigneur, Des artisans de joie, comme aussi d'espérance... Eric RENHAS de POUZET, O.S.M. de l'Ordre des Servites. Couvent Présentation de Marie St-Césaire, comté de Rouville.



L'ACTION-QUEBEC est un journal d'information à caractère chrétien ayant pour but de diffuser la pensée catholique à travers l'actualité. Fondé en 1907, l'Action-Québec est imprimé par l'Action Sociale Limitée, 3 Place Jean-Talon, Québec 2e, C.P. 1727. Code postal G1K 7K9, tél. : 522-4771. Président, Guy Hamel; vice-président, J.-R. Delisle; directeur général, Fernand Blais; rédacteur en chef, Roger Bruneau; directeur de la production, Alphonse Proulx; directeur adjoint de la circulation, Jacques Levesque; directeur de la publicité, Gilles Normandin; comptable, Emilien Bonnelly; directeur, Jules Lortie.

Pénurie d'habitations dans les campagnes britanniques

Par Carol KENNEDY

LONDRES (P.C.) — L'expansion rapide de la coutume d'avoir une maison de campagne, parmi les Britanniques fortunés, cause une certaine inquiétude dans les districts ruraux où l'invasion des citadins qui sont à la recherche d'une retraite pour les fins de semaine empêche parfois les habitants de la place d'acheter eux-mêmes des maisons.

Cette sorte de ressentiment s'est fait particulièrement sentir dans le nord du pays de Galles, où se trouvent les derniers lots à prix abordables, situés à peu de distance de Londres, Manchester, Birmingham et Liverpool. Là, l'irritation des citoyens s'accompagne de nationalisme, et du sentiment que l'Angleterre exploite la campagne galloise, que ce soit en inondant des vallées pour en faire des réservoirs, ou en achetant les maisons des travailleurs agricoles.

Au moins à une occasion, l'an dernier, les étudiants gallois nationalistes ont "occupé" des propriétés et hissé aux fenêtres le drapeau orné d'un dragon.

Le nombre de vieilles maisons de cultivateurs est presque épuisé, de toute façon, déclarent deux rapports récemment publiés sous les auspices de la Commission de campagne Countryside Commission. Ces rapports laissent entendre que le gouvernement devrait étudier avec soin l'aide qu'il entend accorder aux propriétaires de maisons de campagne, sous forme de subventions au développement et d'exemption de taxes sur l'intérêt hypothécaire.

Aide aux citoyens
Un rapport a souligné les obligations de la société en vue d'assurer des maisons aux gens qui n'en ont pas avant de songer à ceux qui désirent une seconde maison, et a ajouté que les conseils

locaux devraient dans certaines régions construire plus d'habitations publiques et compenser de cette façon les difficultés qu'éprouvent les gens de la place quand il s'agit de rivaliser avec les citadins.

Les deux rapports, cependant, signalent les bénéfices en même temps que les inconvénients possibles engendrés par le phénomène de la maison de campagne, et font remarquer que plusieurs régions sont peut-être contenues du stimulant économique qui sort de la bourse des villageois fortunés. Jusqu'à maintenant, seulement trois pour cent des citoyens britanniques possèdent une seconde maison, par comparaison avec huit pour cent dans le reste de l'Europe et dans l'Amérique du Nord. En Suède, une famille sur quatre, dans la catégorie des "cois blancs", possède une maison de fin de semaine.

Mais le nombre des maisons de campagne augmente au rythme de 25,000 par année en Grande-Bretagne, et il est accéléré par les attrait d'une période inflationnaire où il est populaire d'investir dans l'immobilier.

La Commission de campagne estime qu'il y a probablement 300,000 ou 350,000 maisons de campagne en Angleterre et dans le pays de Galles. La moitié de ces maisons sont des roulettes stationnaires, et le reste se partage en maisons, cottages, chalets et appartements.

Etant donné le nombre de plus en plus restreint de vieilles maisons de campagne, les Britanniques à la recherche de tranquillité rurale s'emparent de toutes sortes de propriétés et les convertissent avec l'aide de subventions: chapelles désaffectées, écoles, moulins, granges et même hangars à vaches. Une de ces vieilles granges à vaches a été vendue l'an dernier \$17,500 et se vendrait probablement cette année \$25,000.



Marguerites et Beluettes

Charmant minois, n'est-ce pas? L'héroïne appartient au film "Un lendemain comme hier ou les Beluettes", une production de l'Office national du Film, qui sera présenté à Documentaires canadiens le dimanche 8 juillet à 11h.00 a.m., sur le réseau français de la télévision de Radio-Canada.

50,000 personnes au Canada pratiquent la méditation transcendente

Par Katharine Kennedy

EDMONTON (P.C.) — La maison de stue brun ne correspond pas tellement à son nom impressionnant de "World Plan Centre". Mais les six personnes vêtues de façon très conservatrice qui s'y trouvaient ne correspondent pas non plus au stéréotype excentrique des adeptes de la méditation transcendente.

Un médecin, un commis du ministère de l'Agriculture, un violoniste et une maîtresse de maison étaient parmi ceux qui étaient venus apprendre la technique de la méditation, telle qu'elle est pratiquée actuellement par environ 5,000 personnes en Alberta, 50,000 au Canada et 200,000 aux États-Unis.

La méditation transcendente a été introduite en Amérique du Nord, en 1960, par un physicien indien devenu moine hindou, Maharishi Mahesh Yogi. Mais ce n'est qu'en 1970 qu'elle a atteint la popularité, lorsque des scientifiques ont commencé à étudier ses effets physiologiques. Depuis, l'intérêt a augmenté vis-à-vis de la méditation, parmi les enseignants, les travailleurs sociaux et les représentants du gouvernement.

Une étude expérimentale menée dans quatre écoles de la Commission scolaire de North York, par Howard Shecter, aspirant à un doctorat de l'université York, à Toronto, a révélé que les étudiants en méditation transcendente ont constaté une amélioration dans leurs relations personnelles, et souvent dans leurs études.

Louée par les enseignants

L'Association des enseignants de l'Alberta, dans sa revue de mai-juin 1972, disait qu'une école où on enseignerait la technique de la méditation, et où "les individus sont mieux en mesure de faire face à leurs problèmes", serait "une aide précieuse pour les étudiants, les professeurs et le monde en général".

J.A. Phelps, directeur de l'Institut Matsqui, à Abbotsford, C.B., déclare qu'une centaine de prisonniers ont reçu une formation en méditation transcendente au cours de l'année qui vient de s'écouler, et que les résultats ont été encourageants.

"Les témoignages recueillis confirment le fait que cette technique mène à une meilleure relaxation. Tout semble indiquer également qu'elle contribue à réduire l'usage des drogues".

Les membres de l'exécutif du cabinet de l'Alberta ont convenu de rencontrer le 20 juin des représentants de l'Académie internationale de Maharishi, pour discuter de la possibilité de mettre en application la méditation transcendente et ses aspects théoriques, la Science de l'Intelligence créatrice, dans les institutions de la province.

La technique

Dennis Michaelchuk, qui enseigne dans l'un des deux centres d'Edmonton, a étudié avec le Maharishi en Europe. La méditation transcendente, explique-t-il, est "une technique purement mécanique pendant laquelle le stress physique dans le système nerveux est naturellement libéré, ce qui pro-

duit un repos plus profond que le sommeil".

Le méditant répète silencieusement un "mantra", c'est-à-dire un mot sans signification, qui lui a été donné personnellement par son maître. Cette répétition pendant 20 minutes deux fois par jour "élève l'esprit des niveaux de pensée plus abstraits et plus agréables".

Dans le numéro de février 1972 du "Scientific American" on signalait les changements physiologiques qui se produisent pendant la méditation transcendente: une baisse de 16 pour cent dans la consommation d'oxygène, le ralentissement des battements du cœur, une hausse de la résistance de la peau, et une diminution dans le lactate artériel, un élément chimique relié à l'anxiété.

Des recherches effectuées par le Dr Hubert Dhanaraj, un physiologue de l'université de l'Alberta, ont démontré que pendant la période de méditation, le corps "fonctionne au-dessous de son niveau métabolique, utilisant moins d'oxygène que pendant le sommeil", ce qui indique un repos profond de l'organisme.

Moins de drogue

Des études faites par l'Institut de Recherches Stanford, en Californie, et par l'Institut de médecine de Harvard, indiquent une diminution allant jusqu'à 98 pour cent dans l'usage des drogues par les adeptes de la méditation transcendente.

Des déclin similaires ont été confirmés par des études

effectuées par trois chercheurs de Richmond, C.B., subventionnés par une bourse de Perspectives-Jeunesse. La Commission LeDain, sur l'usage non-médical des programmes pour combattre l'abus des drogues.

Gordon Bell, directeur de la Fondation Donwood à Toronto, qui traite les alcooliques et les toxicomanes, a déclaré lors d'un symposium à Kingston, Ont., l'an dernier, que la méditation transcendente pourrait être "une arme puissante pour réduire l'abus des drogues et de l'alcool dans notre société".

Il y a au Canada actuellement 22 centres où on enseigne la technique de la méditation transcendente, y compris deux à Edmonton et deux à Calgary.



Une larme pour le disparu

La petite Cindy Kavanaugh n'a que cinq ans mais elle ne peut retenir ses larmes à entendre sa mère, Sandra, évoquer le souvenir du sergent Kavanaugh qui a mis un terme à cinq années de réclusion dans un camp pour prisonnier de guerre en s'enlevant la vie. La scène a été croquée par un photographe qui assistait à la conférence de presse donnée par la mère.



Nuances

PAR FRANÇOISE L-ROY

Sur la crédulité populaire

Elle tient toujours bon, malgré le réalisme des jours que nous traversons en trombe, sans presque avoir le temps de savourer les faveurs de l'été, et sans même avoir gémé assez longtemps sur les rigueurs de l'hiver! Certes, la crédulité populaire tient bon, peut-être parce que bien des personnes n'ont pas tellement souffert de lui avoir fait confiance: question de chance, elles se sont trouvées bien de "vendre" une verrue au voisin, ou de lancer, dans leur dos, et sans se retourner, une patate qui, en pourrissant, emporta leurs rhumatismes! Il est plus vite fait d'en sourire que d'y croire, sans doute, mais reconnaissons que ce qui inspire confiance sans faire de mal vaut qu'on s'y arrête! Je trouve reposants, au point de les envier, les malades qui le sont juste assez peu pour guérir, ou croire y être arrivé, à grandes rasades de tisanes traditionnelles, les unes corsées à leur rendre le sommeil perdu, les autres propres à leur enlever le goût de dormir moyennant des idées qui témoignent généralement d'une bonne santé!

A la radio, il a été question tout à l'heure, à cœur ouvert, de "vendre" une verrue pour s'en débarrasser! On sentait bien une certaine perplexité chez l'interlocutrice: elle posait le problème d'un vieillard qui semblait faire confiance encore au "passe-la à ton voisin"! Nous avons trouvé logique de l'envoyer chez le médecin, mais ira-t-il seulement? La présence, en studio, d'une diététiste qui vient de publier, pour la santé de tous "La diététique dans la vie quotidienne" (Editions de l'Homme) a favorisé un échange d'opinions éclairants sur le trop peu de choses que nous connaissons en matière d'alimentation. Madame Louise L-Lagacé, dans un chapitre de ce livre, lequel s'avérera précieux parce que facile à consulter et faisant montre d'une science gentiment vulgarisée, mise à la portée de tout le monde, l'auteur donc, répond aux questions liées de près à des mythes populaires (Le fromage fait-il engraisser? Le sucre est-il bon pour la santé? Le pamplemousse fait-il maigrir?... etc) Ce souci d'une silhouette que bien des belles n'acquiescent qu'aux dépens de leur bon état de santé fait d'ailleurs l'objet de tout un chapitre (Maigrir avec le sourire) où sont indiqués judicieusement les aliments qu'il importe de ne pas bannir d'un régime amaigrissant.

L'alimentation de l'enfant, qui n'est pas sans rendre plus d'une mère soucieuse, notamment celles qui préparent quotidiennement des boîtes à lunch pendant l'année scolaire, n'a pas été oubliée, de l'auteur: la nomenclature et le pourquoi des aliments importants pour toute la famille font de son livre "La diététique dans la vie quotidienne" un documentaire sécurisant. Tout le monde n'a pas la chance de s'y connaître beaucoup en diététique, il est donc appréciable qu'une professionnelle ait choisi d'orienter le consommateur afin qu'il sache exactement ce qu'il convient de choisir et de payer au marché, comme ce qui sera profitable à avaler pour les siens alors que tout est si cher, et que bien manger équivaut, dans une large part, à se bien porter!

Robe à jupe évasée



9221 10 1/2-18 1/2

Marian Martin

Vous serez merveilleusement belle dans cette robe à jupe évasée qui vous donnera une impression de douceur et de jeunesse. Vous aimerez la féminité de ce vêtement. Demandez le patron No 9221 — demi-grandeur 10 1/2, 12 1/2, 14 1/2, 16 1/2, 18 1/2. Pour la grandeur 14 1/2 ayant 37 de buste demandez 1 1/2 verge d'un tissu de 60" de largeur.

Ecrivez lisiblement votre nom et votre adresse, ainsi que le numéro exact du patron et la grandeur, s'il y a lieu. Adressez votre commande à:

Le Département des Patrons,
L'Action-Québec,
60, rue Front Est,
Toronto 1
Ontario

Prix: 75¢ par patron
(Ajoutez 15¢ pour frais de Poste)

Seuls les mandats-poste et les chèques à l'ordre de TORONTO Star Syndicate seront acceptés. NE PAS ENVOYER DE MONNAIE NI DE TIMBRES-POSTE. Ces patrons ne sont pas échangeables. Ils sont habituellement livrés dans un délai de 15 à 20 jours. Les instructions sont en anglais seulement. Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Patron no :	Taille :
Patron no :	Taille :
Nom :	
Adresse :	

Nouveauté pour hommes!



7364

Alice Brooks

Exactement ce dont il a besoin pour les fins de semaine, vacances. Faites-les dès maintenant! Faites-lui plaisir en lui offrant ces vestes pour le tout-aller à pour le sport. Demandez le patron No 7364 — grandeur pour hommes — 36-38 et 40-42 incl.

vous présentent

"La Maman de la semaine"

Mme Fleur-Ange LAPOINTE
4195, Hamelin, Cap-Rouge
est l'heureuse maman d'un garçon de 7 livres et 7 onces, né le 24 juin 1973. Il devient le deuxième enfant de la famille.

Investissements étrangers: on devra tenir compte des provinces

OTTAWA (P.C.) — Les ministres fédéraux chargés de la future agence de révision des investissements étrangers devront prendre en considération les points de vue des provinces, d'après un amendement suggéré jeudi par le ministre du Commerce Allastair Gillespie.

M. Gillespie, qui témoignait devant le comité des Communes sur les Finances, a présenté une série d'amendements au projet de loi qui, d'après lui, renforcerait la loi et la clarifieraient. Il a noté que ces amendements ne changeraient pas l'intention de la loi.

Certaines provinces ont exprimé l'inquiétude qu'Otawa établisse une agence de révision des investissements étrangers sans garantir la consultation avec les provinces.

Des provinces pauvres, telles que le Québec et le Nouveau-Brunswick, s'étaient inquiétées qu'elles pourraient manquer de capital.

M. Gillespie a déclaré au comité que les amendements proposés expliquaient clairement que le point de vue des provinces touchées par les transactions devraient être pris en considération par le ministre en charge de l'agence et par le cabinet.

Les besoins régionaux seront pris en considération quand les décisions seront prises et quand on décidera si les activités de l'investisseur étranger apportent à la région un apport important, a dit le ministre.

Deux ans
Un autre changement ferait que le ministre — qui a décidé si l'investisseur devait faire

l'objet d'une investigation par l'agence — devra s'en tenir à sa décision durant deux ans à moins qu'on ne puisse démontrer qu'il ne possédait pas tous les faits qui ont entraîné sa décision ou que ces faits ont considérablement changé.

Un autre amendement adoucissait le paragraphe qui déclarait des entités non éligibles — et par conséquent soumises à la révision par l'agence — à celles où le bureau d'administration est formé de plus de 20 pour cent de membres non-éligibles.

D'après le changement proposé, les compagnies déclarées non-éligibles pourraient refuser cette présomption en montrant qu'aucun groupe de directeurs non-éligibles et représentant 20 pour cent du comité d'administration ne pourrait agir seul.

Un autre amendement réduisait de 90 à 60 jours la période allouée pour la transaction. Des porte-paroles conservateurs se sont déclarés désappointés par les amendements parce qu'ils ne portaient pas sur certaines questions importantes soulevées par des témoins devant le comité.

M. Paul Hellyer — PC Toronto Trinity — a déclaré que ce bill permettrait d'effectuer des centaines de transactions immobilières.

Mais des hauts fonctionnaires du ministère du Commerce ont déclaré que la plupart des ventes immobilières et des baux sur les propriétés pétrolières ne seraient pas touchés par le projet de loi. L'agence ne fera pas la révision des terres qui sont achetées et gardées pour en tirer un profit, a déclaré M. Gillespie.



Les associations provinciales francophones, membres de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) ont déposé cette semaine les résultats d'une étude concernant la radio et la télévision de langue française au Canada. Au cours d'une rencontre avec le premier ministre canadien, M. Pierre E. Trudeau et le secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner, les représentants de l'ACELF ont fait valoir que la radio et la télévision sont les outils les plus importants pour améliorer la qualité de vie des Canadiens français. Sur la photo, nous apercevons dans l'ordre, le premier ministre Trudeau, le secrétaire général de l'ACELF, M. Raymond Beauchemin, le président général de l'ACELF, M. Armand Saintonge et le secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner.

Selon le ministre des Postes 2 millions de collectionneurs pourraient financer les Jeux Olympiques

Par Elie Lalancette de la P.C. OTTAWA (P.C.) — Le ministre des Postes, M. André Ouellet, a soutenu, jeudi, qu'il ne faudrait trouver que 2,000,000 de collectionneurs pour financer les Jeux olympiques d'été de 1976.

M. Ouellet répondait ainsi à M. Paul Hellyer, PC-Trinity, qui, lors de l'étude en comité du projet de loi C-196 sur le financement des Jeux olympiques, jeudi, a allégué qu'il faudrait trouver au moins 2 millions de collectionneurs.

Selon M. Hellyer, le Comité organisateur des Jeux olympiques COJO demande un "chèque en blanc" au gouvernement fédéral par ce projet de loi. Il a de plus avancé qu'il n'avait aucune confiance dans les lettres que la province de Québec, la ville de Montréal et le COJO ont fait parvenir à M. Trudeau, dans lesquelles ils ont pris l'engagement que le déficit des Jeux ne sera pas assumé par le fédéral.

La séance du matin a duré plus de deux heures et demie. La plupart des questions des députés portaient sur le principe du Bill. Offrir du Japon
D'une part, le ministre des Postes a affirmé que le marché international semblait intéressé par l'achat de pièces de monnaie destinées au financement des Jeux. Il a révélé, ainsi, que

le Japon, qui compte plus de trois millions de collectionneurs, avait déjà fait des avances au COJO, ce qui n'avait pas été le cas à Munich.

D'autre part, les conservateurs ont laissé entendre qu'ils présenteraient un amendement pour fixer une limite au nombre de pièces de monnaie à frapper.

Les raisons militent en faveur de cet amendement semblaient distinctes selon les interventions conservatrices. Certains craignent un déficit et désirent une limite, d'autres ont fait mention d'un surplus et désirent également un plafond. Subterfuge
Pour M. M. Forestall, P.C., Halifax Est - Hants, si le gouvernement fédéral croit à l'envie "nationale" de l'événement des Jeux, il devrait le financer tout simplement et non pas utiliser "un subterfuge" pour trouver de l'argent.

Cette remarque a fait dire à M. Paul Langlois, L., Chicoutimi, qu'il présentait un amendement au projet de loi et nous l'appuierons.

Quant au déficit appréhendé de \$172 millions, le député Marcel Roy, L., Laval, a demandé si le fédéral avait sous-traité de ce montant les influences bénévoles que retirera le Canada du fait que les Jeux soient présentés à Montréal et Kingston.

M. Drury a déclaré "non",

Selon le Globe and Mail Les libéraux auraient "quêter" auprès des compagnies américaines

TORONTO (P.C.) — Le Parti libéral fédéral a tenté, l'autisme dernier, de persuader les compagnies américaines de contribuer à la caisse électorale du parti par le truchement de leurs filiales canadiennes, annonce, jeudi, le Globe and Mail de Toronto.

Selon ce rapport, ces efforts auraient débuté alors que la campagne électorale pour l'élection du 30 octobre a commencé à diminuer les réserves du parti.

Le sénateur Harry Hays, de Calgary, aurait été l'un des libéraux qui se serait rendu aux Etats-Unis pour tenter de persuader les compagnies américaines de souscrire par le truchement de leurs succursales canadiennes.

Le Globe and Mail précise que le sénateur Hays, alors qu'il admettait qu'une partie de son voyage avait pour but d'obtenir des fonds, a déclaré être allé aux Etats-Unis pour des affaires personnelles.

Le quotidien ajoute que M. Mel McInnes, directeur de la campagne en Ontario et actuellement adjoint du ministre d'Etat pour le multiculturalisme, avait tenté à deux reprises de convaincre la compagnie ITT des Etats-Unis que sa filiale canadienne devrait supporter les libéraux.

M. McInnes a dû finalement cesser ses tentatives lorsqu'un dirigeant d'ITT Canada a porté plainte au bureau général des élections à propos de ses tactiques.

L'hésitation manifestée par les firmes américaines pour souscrire à la caisse des partis provient d'une législation

américaine qui prohibe de telles souscriptions de la part des sociétés, affirme le Globe and Mail.

"Pas officiellement", dit le gouvernement

OTTAWA (P.C.) — Le Parti libéral "n'a pas participé officiellement" aux pressions, s'il y en a eu, auprès de certaines compagnies américaines, par le truchement de leurs filiales canadiennes, pour les amener à souscrire à la caisse électorale l'autisme dernier.

Le gouvernement Trudeau ne songe par ailleurs nullement à ouvrir une enquête afin de vérifier si des rapports en ce sens publiés par un quotidien de Toronto sont exacts ou non.

C'est ce qu'a répondu, hier, aux Communes le président du Conseil privé, M. Allan MacEachen, agissant comme premier ministre suppléant, aux questions du chef de l'Opposition M. Robert Stanfield.

Le ministre a dit qu'il ne faut pas prendre ces révélations trop au sérieux, "qui ne sont que des rapports de journaux". M. MacEachen a dit qu'il est surpris de voir le leader conservateur accepter "sans preuves ni confirmation" ce qui a été écrit dans ce journal.

Le Globe and Mail de Toronto rapportait, hier, que le Parti libéral, par l'entremise du sénateur Harry Hays, qui s'est ren-

du aux Etats-Unis pour tenter de persuader les compagnies américaines de souscrire à la caisse électorale, a exercé ainsi des pressions notamment auprès de la firme ITT.

M. Stanfield a dit que cette compagnie multinationale a déjà obtenu "des subventions assez importantes" du ministère de l'Expansion économique régionale et des contrats de mécanisation des bureaux de poste au coût total de \$70 millions.

M. MacEachen a promis, d'autre part, que le projet de loi sur les dépenses électorales sera adopté par les Communes d'ici l'ajournement de l'été, si les partis viennent à s'entendre sur une façon rapide de procéder.

M. G. Baldwin PC-Peace River s'est informé si "les hauts fonctionnaires" du gouvernement qui auraient participé à ces pressions seraient entendus comme témoins lors de l'étude en comité du projet de loi en question.

M. MacEachen a rétorqué qu'il appartient au comité parlementaire de convoquer ceux qu'il désire entendre.

Les médecins ontariens ne veulent pas être limités par le Collège

TORONTO (P.C.) — Les médecins de l'Ontario sont actuellement sollicités de verser une contribution de \$100 ou plus, pour lutter contre le Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario, qui tente de limiter la somme de travail qu'un médecin peut accomplir, et qui cherche à empêcher les médecins d'être propriétaires de pharmacies ou d'autres entreprises auxquelles ils envoient leurs patients.

Dans une lettre circulaire envoyée en juin, un groupe anonyme, qui s'est donné l'appellation d'Association des médecins inquiets de l'Ontario, a écrit que "la plupart des soignants tricheurs" travaillaient tout simplement pendant un plus grand nombre d'heures que ne le fait la moyenne des médecins. Il affirme donc qu'il est superflu et injuste d'imposer des politiques de contrôle auprès de moins de un pour cent des membres de la profession.

Pour toute adresse, le groupe ne donne qu'un numéro de boîte postale à Toronto, et demande à ceux qui désirent recevoir plus de renseignements de s'adresser à la firme légale de l'Association. Annexées à la lettre, on peut lire une opinion juridique d'une étude légale au sujet des récentes déclarations du Collège des médecins.

La politique de conflit d'intérêts "suppose d'abord l'absence d'une éthique de travail" et ignore les avantages que comporte l'apport des services additionnels, déclare la lettre.

Travail

Le comité de révision du Collège a annoncé, en avril dernier, que pendant quelques mois il avait observé le travail de certains médecins qu'on lui avait désignés parce qu'ils avaient reçu "des rémunérations considérables".

Le comité a ainsi décidé que dans chaque domaine de la médecine, il existait un nombre optimal de services rendus, au-delà duquel la qualité et, de ce fait, la valeur de tels services diminuaient.

Le collège a également annoncé une série de règlements, en janvier dernier, qui interdisent à un médecin ou à un membre de sa famille de détenir des intérêts financiers "dans tous instruments, produits ou services que le physicien fournit ou vend en relation avec tel diagnostic ou traitement, à l'exception des cas mentionnés dans ces règlements".

Les exceptions permettent à un médecin de fournir lui-même des médicaments en cas d'urgence, lorsqu'il n'y a pas de pharmacien disponible.

De son côté, l'association rappelle que ses avocats estiment que de tels règlements se situent "au-delà de l'autorité de ceux qui cherchent à les mettre en vigueur".

Les contributions demandées, de \$100 ou plus, doivent être versées dans un fonds de "soutien à des initiatives légales et publiques si nécessaires", comme par exemple à une campagne d'information du public.

au sujet des "conséquences inévitables indésirables de la mise en vigueur des règlements proposés".

Carrières et professions

La Commission Régionale

Jean-Talon

POSTE: Conseiller pédagogique
(Concours: 73-19 (externe))

DISCIPLINES:

- 1 français
- 1 mathématiques
- 1 anglais
- 1 catéchèse

Nature du travail:

Le conseiller pédagogique est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la commission et de sa clientèle; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

Qualifications:

- Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans la discipline appropriée.
- Autorisation personnelle permanente d'enseigner.
- Trois (3) années d'expérience dans l'enseignement de la discipline au secondaire.

POSTE:

Animateur de l'éducation physique, du sport, du plein air et des activités socio-culturelles
(Concours: 73-20 (externe))

L'animateur de ce corps a comme fonction, suivant les politiques de la commission, d'évaluer les besoins du milieu en matière d'activités socio-culturelles, d'éducation physique, de sport et de plein air et d'apporter la contribution de ses ressources à l'organisation, à la promotion et à l'animation des activités propres à la satisfaction de ces besoins.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle avec champ de spécialisation en éducation physique et de préférence, posséder une formation en animation professionnelle.
- Connaissance du milieu d'enseignement secondaire et expérience pertinente.

POSTE:

Psychologue
(Concours 73-21 (externe))

Le rôle principal du psychologue est de fournir une assistance professionnelle aux élèves en vue de leur intégration et de leur adaptation en milieu scolaire et social.

— Posséder une maîtrise en psychologie ou être membre admissible à la Corporation des psychologues de la province de Québec.

Toute candidature, accompagnée du curriculum vitae, devra parvenir le ou avant le 20 juillet 1973 à 17h00 au bureau de:

Directeur du service au personnel

335 ouest, 76e Rue,
Charlesbourg 7.

Impôts réduits pour les particuliers

OTTAWA (P.C.) — Les Communes ont adopté sans opposition, en troisième lecture, le projet de loi C-193, concernant les revenus des particuliers.

Par ce projet de loi, le gouvernement entend augmenter l'exemption personnelle de base pour les célibataires de \$1,500 à \$1,600 et celle des personnes mariées de \$2,850 à \$3,000.

De plus l'exemption de base, à partir de 1974, sera indexée à la hausse du coût de la vie.

Enfin, l'impôt personnel de base sera réduite de cinq pour cent. Le montant déduit ne pourra être moins de \$100 et plus de \$500.

Selon les Néo-démocrates, présents aux Communes au moment des discussions en comité plénier de ce bill, cette formule équivaut à un crédit.

Pour eux, c'est là la seule formule susceptible de rendre justice aux petits salariés.

La plupart de ces mesures avaient déjà été annoncées dans le discours du Budget de M.

Turner, ministre des finances, en février dernier.

Le critique financier des Conservateurs, M. Marcel LeBlond, n'a pas manqué d'accuser le gouvernement d'avoir fait une "pirouette de 180 degrés" pour indexer l'impôt personnel de base à la hausse du coût de la vie.

Cette mesure avait déjà été préconisée par le chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield au cours de la dernière campagne électorale.

Toutefois, le ministre des Finances, M. Turner, avait qualifié cette mesure d'irréaliste et déclaré qu'elle conduirait le pays à la banqueroute.

Quant au chef créditiste, M. Caouette, il a suggéré en vain que les travailleurs puissent déduire de leurs impôts le coût des outils qu'ils utilisent à leur travail. M. Turner a répliqué que la Loi sur l'impôt prévoyait déjà la déduction de \$150 pour ces dépenses.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Utilisez ce menu diététique maison. C'est très facile et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Plan d'amaigrissement Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse super-

flue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le carton vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

CANADIENS AVENTUREUX

Société bénévole agréée cherche Canadiens et Canadiennes pour participer à un voyage de 2 ans en Amérique latine. Responsabilités: créer une plus grande conscience du Canada dans des domaines culturels et éducatifs; donner des conférences sur diverses matières telles que les arts et les sciences pures et appliquées; de voyager en auto le long des 55,000 milles de la route Pan-Am, à travers 17 pays. Les candidats seront financièrement indépendants, parleront couramment anglais et l'une des langues suivantes, français, espagnol, portugais, (une connaissance de l'allemand ou de l'italien serait avantageux).

Préférence accordée aux diplômés universitaires. Répondre avec c.v., et numéro de téléphone à "Canadiens Introducing Canada Inc". C.P. 601, Winnipeg, Manitoba, R3C 2K3.

A travers le pays

Philatélie

OTTAWA (P.C.) — Une émission spéciale de deux timbres sera mise en vente le 2 août pour commémorer la visite de la reine Elizabeth à la réunion des premiers ministres du Commonwealth, a annoncé hier l'Administration postale.

Les deux timbres porteront la même vignette. L'un, marqué à 8 cents, sera de couleur argent, tandis que le second, marqué à 15 cents, sera de couleur or et servira à affranchir les lettres par avion pour l'étranger.

Le portrait de la reine qui figure est l'œuvre du photographe Anthony Buckley.

Disparus

TRENTON, Ont. (P.C.) — Un hélicoptère portant quatre hommes à bord est disparu depuis mardi dans la région de la Baie James, a-t-on informé jeudi le Centre de coordination des recherches des Forces canadiennes.

Trois avions des Forces canadiennes, deux Twin Otters et un avion de transport Hercules — ont commencé leurs recherches au-dessus d'une étendue de territoire longue de 700 milles et parsemée de buissons, de rochers et de lacs.

On n'a pas révélé les noms des disparus.

Lang

REGINA (P.A.) — La conférence que les premiers ministres des provinces de l'ouest tiendront ce mois-ci à Calgary pour examiner ensemble les perspectives économiques de la région, pourrait marquer un tournant dans l'histoire du Canada, a déclaré hier M. Otto Lang, ministre fédéral de la Justice, dans un discours qu'il prononçait à la réunion d'un club social, à Regina.

A Calgary, dit-il, nous devons élaborer, ou tout au moins commencer à élaborer une nouvelle politique nationale pour le Canada.

En matière d'éducation

Vaste offensive pour la promotion et la défense des intérêts des travailleurs

Dans le cadre d'une Commission dont les travaux étaient orientés sur le thème d'un "front de l'éducation" pour le Québec, des délégués au 23e congrès annuel de la CEQ ont recommandé hier à la centrale syndicale de mener une vaste offensive pour la promotion et la défense des intérêts des travailleurs en matière d'éducation.

A ce sujet, les délégués souhaitent que la CEQ saurait démontrer à la classe des travailleurs que le système d'éducation actuel n'offre pas des chances égales de réussite pour elle, par rapport à la "classe dominante". Cette recommandation, qui a été adoptée par la majorité des délégués qui participaient aux délibérations de la Commission du front de l'éducation, sera toutefois reconstruite aujourd'hui, au moment où l'ensemble des délégués qui prennent part aux activités du congrès seront appelés à se prononcer à ce propos, en séance plénière.

Notons qu'en plus d'entreprendre des débats sur la création possible d'un front de l'éducation au Québec, de même que sur les modalités d'un programme commun susceptible d'avoir des répercussions au niveau intersyndical, les congressistes devaient se réunir hier pour adopter un certain nombre de résolutions sur le problème épineux des relations de travail.

Les délégués se sont d'ailleurs réunis au sein de deux autres commissions d'étude, l'une en regard des travaux d'un organisme chargé d'enquêter sur le rôle de l'école et de l'enseignant, l'autre sur le problème de l'évaluation scolaire.

Programme commun

Considérant que les problèmes auxquels font face les travailleurs québécois sont toujours des conséquences du rapport d'exploitation du capitalisme et qu'ils ont tou-

jours une dimension politique, les délégués qui ont pris part à un échange de point de vue au sein de la Commission du programme commun devaient adopter une résolution à ce sujet.

D'après eux, la CEQ devrait reconnaître l'importance de l'élaboration — au niveau de ses militants — d'un programme social et politique visant la libération des travailleurs et ce, en collaboration avec les autres travailleurs luttant dans le même sens.

Les membres de cette commission ont également adopté une résolution voulant que la centrale, avec différents groupes intéressés, travaille à établir un programme social et politique commun. Cependant, on a tenu à préciser que ce programme ne devrait pas, pour l'instant, s'inscrire à l'intérieur de la formation d'un parti politique.

Selon un autre ordre d'idées, les délégués qui se sont réunis pour faire en quelque sorte le bilan des activités d'une commission d'enquête sur le rôle de l'école et de l'enseignant, qui n'existe que depuis six mois, devaient eux aussi formuler certaines propositions.

A ce sujet, les délégués se sont prononcés en faveur de la poursuite des activités présentes de ladite commission, par un travail d'animation, de formation, de conscientisation et d'enquête militante entrepris cette année. Les délégués ont d'ailleurs exprimé le vœu que ce travail prenne un caractère permanent, pas seulement au niveau des enseignants mais aussi de tous les travailleurs québécois.

Remarquons que la Commission d'enquête a été créée suite à la tenue du 22e congrès annuel de la CEQ, afin de démystifier ce qu'il faudrait entendre par politisation du syndicalisme.

Evaluation scolaire

Enfin, dans le cadre de la

Commission chargée de l'étude du problème de l'évaluation scolaire des étudiants — en particulier —, des délégués devaient formuler un certain nombre de propositions, considérant notamment que le ministère de l'Éducation du Québec préconise, selon eux, un système d'évaluation basé sur la compétition et la concurrence qui favorisent la reproduction des classes sociales, et non pas la solidarité des individus et le développement de leurs aptitudes.

C'est ainsi qu'a été adoptée une proposition voulant que la CEQ rejette et combatte la philosophie et les principes sur lesquels s'appuie la conception que se fait le ministère de l'Éducation à l'égard de l'évaluation.

Les délégués proposent par ailleurs à la centrale syndicale qu'elle rappelle publiquement le rejet que le ministère de l'Éducation ferait des recommandations du Conseil supérieur de l'éducation, lorsqu'elles ne s'inscriraient pas dans la ligne de pensée de ceux qui à toutes fins pratiques acceptent et perpétuent le système (capitaliste).

D'après eux, la CEQ devrait en outre inciter les enseignants à refuser de fournir aux commissions scolaires et au ministère de l'Éducation les données qui leur permettraient de constituer des dossiers de "police".

Finalement, les congressistes pensent que la centrale devrait faire connaître à ses membres des instruments d'évaluation qui favoriseraient la solidarité des individus et le développement de leurs aptitudes.

Rappelons que c'est aujourd'hui que se termine dans la capitale le congrès que tient depuis mardi la Corporation des enseignants du Québec. Aujourd'hui, les activités du congrès seront axées principalement sur la tenue d'assemblées plénières

où plusieurs recommandations ne manqueront pas d'être adoptées. Il sera question du coopératisme, de l'enseignement privé, de la condition féminine, du front commun de l'éducation, du programme commun et aussi de la Commission d'enquête sur le rôle de l'école et de l'enseignant.

La clôture du congrès est prévue pour la fin d'après-midi, faisant suite à la tenue d'élections au conseil d'administration de la centrale, où le poste de premier vice-président devra notamment être comblé.



Bon nombre d'enseignants qui prennent part aux activités du 23e congrès de la CEQ se sont rendus face au Pavillon Saint-Dominique, hier midi, pour accorder leur appui aux grévistes de cette institution qui sont sans emploi depuis plus d'une année. Une collecte, chez les enseignants, a permis de recueillir \$530 au profit des grévistes.

(Photo l'Action-Québec, Mario Roy) ■

La CEQ dénonce le projet de loi 89

La Corporation des enseignants du Québec a dénoncé officiellement hier le projet de la loi 89, lors d'une réunion plénière tenue sur le thème d'une politique en matière de relations de travail dans le cadre de son 23e congrès annuel.

Selon la CEQ, s'il était adopté, le projet de loi institutionnaliserait la répression en donnant au pouvoir gouvernemental une loi permanente anti-ouvrière.

La centrale, qui considère le projet comme l'expression de la montée du fascisme au Québec, s'est donc engagée à fournir des ressources techniques, humaines et financières pour mener une lutte organisée contre le projet en question, et cela dans différents milieux : régions, quartiers, écoles, usines, hôpitaux, etc.

Dans l'optique des résolutions adoptées, les congressistes ont tenu à souligner que le projet de loi 89 vise à détruire le syndicalisme en abolissant le droit de grève

et en renforçant la dictature capitaliste.

"Ce projet condamne la classe ouvrière aux travaux forcés en lui enlevant le droit de démissionner en cours de grève", a-t-on remarqué hier, dans une proposition qui a été adoptée par la majorité des délégués. D'après eux, il ne fait aucun doute que le projet "89" est un des plus dangereux parmi les nombreuses manifestations de la répression organisée par le régime gouvernemental actuel.

Rappelons que le projet de loi 89, qui a été déposé à l'Assemblée nationale en décembre dernier, vise à resserrer les mécanismes de grève, en définissant notamment les services "essentiels" en cas de grève dans les secteurs publics et dans certains domaines de l'entreprise privée. Depuis sa présentation, le projet de loi a reçu une vive opposition de la part des quatre centrales syndicales québécoises, qui ont promis de le combattre irréductiblement.

Présenté par le ministre Cournoyer, le projet de loi n'a pas fait encore l'objet des séances de la Commission parlementaire du Travail. Le ministre avait laissé entendre que cette question pourrait être abordée à l'automne, mais il semblerait finalement que l'étude ne sera entreprise qu'au printemps prochain.

Coordination
Quant à elle, la CEQ a clairement signifié hier — par les voix de ses délégués qui ont adopté des propositions en ce sens — qu'il lui importe de coordonner ses efforts dans la lutte contre le projet de loi avec ceux des autres centrales syndicales, de même qu'avec toutes les forces démocratiques engagées dans ce combat.

C'est d'ailleurs dans cette perspective que fut adoptée la proposition voulant que la CEQ fournisse aux militants des ressources techniques, humaines et financières, pour s'organiser dans la lutte contre le projet de loi

89, dans différents milieux. Notons par ailleurs que la centrale s'est engagée hier à trouver des ressources nécessaires, afin de mener des travaux de recherche sur une législation du travail au Québec qui irait dans le sens des intérêts de classe des travailleurs.

Aussi, la centrale s'est montrée favorable à entreprendre une campagne d'information — en collaboration avec les autres groupes mobilisés — visant la préparation conjointe des assises d'une Assemblée nationale populaire. Cette assemblée siégerait en vue d'adopter une législation du travail qui défendrait les besoins et les intérêts des travailleurs du Québec et non pas les intérêts d'une minorité possédante.

Il a en outre été décidé de confier au Conseil provincial de la CEQ le mandat de mettre sur pied une équipe de travail afin de diffuser de la contre-propagande en regard de loi 89 et de

mobiliser tous les syndicats et travailleurs membres de la centrale dans cette lutte.

Soulignons que la philosophie qui mobilise la CEQ dans la lutte qu'elle s'est fixée repose sur des objectifs de défense des intérêts des travailleurs et de promotion de leurs droits :

— droit d'accéder au syndicalisme sans contrainte ;
— droit à la libre négociation, dans des règles connues à l'avance ;
— droit de grève sans entrave ;

— de même que le droit négocier l'idée de services "essentiels".

Notons enfin qu'une proposition visant à appuyer publiquement un projet de Charte québécoise des droits de l'homme n'a toutefois pas été adoptée par les congressistes. Ceux-ci ont préféré ce projet au Conseil provincial de la CEQ, pour effectuer une étude plus approfondie de la question, avant d'envisager un appui à cette charte.

LA BELLE PROVINCE

Le congrès de l'Association des chefs de police a pris fin hier sur une mauvaise note

GRANBY (P.C.) — Le congrès de l'Association des chefs de police a pris fin sur une mauvaise note jeudi soir lorsque les délégués furent prévenus, à la toute dernière minute, que M. Choquette ne pouvait assister au dîner de clôture.

Les délégués ont même adopté un vote de blâme qui, essentiellement, reproche au ministre de la Justice de leur faire faux bond, et pour la deuxième année consécutive, car à Sept-Îles, l'année dernière, M. Choquette ne s'était pas montré non plus.

"L'Association réunie à Granby déplore que le ministre se soit déstabilisé à la toute dernière minute après avoir confirmé sa présence à plusieurs reprises", mande le télégramme adressé au ministre. Le texte de la résolution, après lecture en assemblée générale, fut accueilli aux applaudissements des chefs de police.

Pas d'accord
D'autre part, le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, M. Guy Magnan, a repris devant les congressistes les re-

proches formulés la veille à l'endroit de Me Paul-Emile L'Eucuyer, au sujet de sa conception de l'USECO.

Ce dernier annonçait mercredi que l'USECO avait l'intention d'assujettir tous ses enquêteurs et son personnel à un contrat d'exclusivité pour s'assurer de leur loyauté. Il ajoutait qu'il avait déjà communiqué avec les syndicats intéressés, dont il a besoin de la collaboration pour en détacher le personnel des forces régulières auprès de l'Unité spéciale.

Non seulement M. Magnan, mais aussi l'actuel directeur de la SQN M. Saint-Pierre, ont nié avoir jamais rencontré M. L'Eucuyer à ce sujet. Pour sa part, M. Saint-Pierre affirme ne même pas connaître M. L'Eucuyer. Le directeur de la Fédération des policiers du Québec, M. Pierre Viau, de son côté, affirme que les "déclarations de Me L'Eucuyer relèvent de la plus haute fantaisie".

M. Magnan a déclaré : "Si le fait d'être policier constitue un handicap pour

en faire partie, je suis d'avis qu'on devrait tout simplement abolir l'USECO. Il est grand temps que les associations de policiers rejettent ces griefs d'autorité effectués par des personnes ou des professions différentes, qu'il s'agisse de juges, d'avocats, ou de spécialistes de toutes sortes".

"Subterfuge"
Le chef syndical, qui parle au nom de quelque 3.500 agents de police de la SQ, a répété que "nous sommes contre la formule des contrats d'exclusivité car il s'a-

git d'un subterfuge pour créer un corps policier parallèle au sein duquel on pourra faire ce qu'on veut avec une cinquantaine de policiers sans que ces derniers puissent être protégés par un syndicat".

La suggestion de Me L'Eucuyer, ajoutée à sa décision de concentrer toute l'information entre ses mains, allant jusqu'à menacer ses enquêteurs de renvoi en cas de fuite, et le fait que Me L'Eucuyer soit lui-même en relation très proche du ministre qui l'a nommé laissent croire

re que Me Choquette, qui a par ailleurs déjà suggéré la création d'une direction générale des affaires policières au sein de son ministère, cherche à établir un contrôle étroit, et peut-être politique, sur les forces régulières de police au Québec.

De là "police parallèle" que M. Magnan a de nouveau évoquée jeudi. En réplique, ce dernier invite tous les chefs de police à suivre l'exemple des policiers municipaux qui s'approprient d'ici un an à se fusionner à la Fédération des policiers du Québec "de façon à mener une lutte plus efficace contre la politiciaille". ■

POURQUOI CERTAINES FEMMES SONT FRIGIDES

On a cru longtemps que seuls certains facteurs d'ordre affectif pouvaient influer sur la capacité d'une femme à jouir vraiment des relations sexuelles. Mais une étude publiée récemment sur le problème du plaisir chez la femme remet en cause la plupart des idées traditionnelles. Lisez, dans Sélection du Reader's Digest, les conclusions étonnantes de cette enquête. Apprenez pourquoi les sentiments ressentis dans l'enfance à l'égard du père affectent l'aptitude à la vie sexuelle et comment le mari peut aider sa femme à atteindre le plein épanouissement. Acheté Sélection de juillet des aujourd'hui.

"Amenez-en des projets de loi"

Par PIERRE BELLEMARÉ

QUÉBEC (P.C.) — "Amenez-en des projets de loi", aurait-on pu chanter jeudi à l'Assemblée nationale où les mesures législatives étaient adoptées au rythme d'une production industrielle.

Le gouvernement a vraiment décidé d'ouvrir les vannes et l'opposition, qui est tout aussi épuisée en cette veille des vacances d'été, a jeté du lest pour regarder défiler d'un oeil moins critique la dizaine de projets qui ont passé l'étape de l'adoption finale.

Il est vrai toutefois que ces projets sont pour la plupart d'une importance

relative et, qu'en outre, ils avaient déjà été soumis pour étude soit à la Chambre soit à une commission parlementaire.

Les deux plus importants sont certes ceux qui modifient la loi d'expropriation et qui créent le Conseil du statut de la femme. Les autres se rapportent à la loi sur les impôts, le transport, les valeurs mobilières, ainsi qu'à la loi du ministère de l'Agriculture.

Au début de la séance, on en a aussi adopté un qui change la loi de la législature. C'est le même projet que celui soumis récemment à la Chambre, sauf la partie qui comportait une aug-

mentation du salaire des députés.

Ainsi, la loi 88 sur l'expropriation abolit toutes les lois particulières pour n'en faire qu'une loi unique qui régira toutes les expropriations au Québec. En plus de créer un tribunal chargé de déterminer les indemnités qui découlent de l'expropriation, elle stipule que l'exproprié devra toucher 70 pour cent du montant de son offre ou de la valeur marchande de sa propriété, avant que l'expropriant puisse en prendre possession.

Pour la classe agricole, elle améliore grandement la situation actuelle, puisque

le tribunal pourra ordonner l'expropriation de toute la ferme, si son exploitation devient compromise à cause d'une perte de terrain.

La loi 88 aidera aussi le locataire qui sera désormais informé d'un projet d'expropriation qui le concerne et, à l'occasion, il pourra être indemnisé.

Statut de la femme
Passant ensuite à la loi 63, les membres de l'Assemblée nationale, tous des hommes, ont été unanimes à créer un Conseil du statut de la femme, après avoir décrié la discrimination dont la femme est victime au Québec.

Cet organisme, purement consultatif, aura surtout pour mission de conseiller le gouvernement sur toute question concernant l'égalité et le respect des droits de la femme. Il sera composé de personnes recommandées par les associations féminines et divers groupes socio-économiques, auxquelles s'ajouteront quelques hauts-fonctionnaires.

Déposée en décembre 1972 par Mme Kirkland-Casgrain, la seule femme à avoir siégé au parlement québécois, la loi 63 a été parrainée par M. Gérard D. Lévesque, leader parlementaire du gouvernement. Il a d'ailleurs présenté comme un premier pas visant à

donner aux femmes l'égalité des chances et à rompre l'isolement social dont elles sont trop souvent l'objet.

M. Jean-Noël Tremblay, unioniste de Chicoutimi, est l'un de ceux qui croient que la loi est trop timide. Il appréhende la formation d'un "club de péteuses".

Les députés ont finalement ajourné leurs travaux à minuit pour les reprendre à 10h ce matin. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'ils soient en vacances ce soir, s'ils réussissent à passer au travers des 25 projets du ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, relativement au code des professions. ■

Me Raymond Cossette

NOTAIRE

Conseiller juridique

271 ouest, St-Vallier, Québec

Tél.: 523-2010

(Stationnement en face)

LES SPORTS

Une surprise de Plante : ALAIN BEAULE

Par Jean POULIOT

Soucieux de donner une atmosphère victorieuse à l'édition 1973-74 des Nordiques, Jacques Plante a annoncé l'acquisition du défenseur Alain Beaulé, un défenseur de 6 pieds, pesant 195 livres, résidant à La Gaudeloupe, à une soixantaine de milles de Québec.

L'ancien défenseur des Bruins de Victoriaville et de Shawinigan, a aidé les Knights

d'Omaha à remporter le championnat de la ligue Centrale professionnelle en étant un atout majeur à la défense de l'équipe qui a éliminé le Fort Worth 3-1 et le Dallas 4-3. Même s'il s'agit d'un défenseur il a terminé au 9^e rang des pointeurs des séries de post-saison avec une fiche de 7 points en 11 rencontres. Il s'était joint à ce club juste avant la date-limite et n'avait eu que 14 joutes pour s'acclimater à son nouveau club. Au paravent, il avait évolué deux saisons pour les Kings de Springfield, de la ligue Américaine.

Comme junior, il était le coéquipier de Jean-Claude Marcotte et de Philippe Myre sur l'équipe de Claude Dolbec qui était allée arracher une

joute à Bobby Orr et aux Generals d'Oshawa, en finale de l'Est de la coupe Memorial. Il évolua quatre saisons pour les Gems de Dayton, de la ligue Internationale. A sa dernière saison professionnelle avec les Roadrunners de Phoenix, de la ligue professionnelle de l'Ouest, il fut la 2^e meilleure recrue du circuit derrière Jack Rathwell. L'organisation du Boston l'échangea au Los Angeles avec Bud DeBrody pour Steve Sutherland.

L'Association mondiale de hockey lui fournira l'occasion de montrer qu'il méritait un essai sérieux qu'on lui a toujours refusé. Comme Serge Bernier, il appartenait aux Kings et son contrat a été négocié par Pierre Martin et Michel Côté.

LIGUE PJ B A Pts Pun.

1965-66 Bruins de Shawinigan	LHJQ	—	21	42	63	150
1966-67 Gems de Dayton	LHJ	61	7	36	43	32
1967-68 Gems de Dayton (b)	LHJ	63	10	49	59	42
1968-69 Gems de Dayton (a-e)	LHJ	72	15	46	61	24
1969-70 Gems de Dayton (a-d)	LHJ	67	13	41	54	46
1969-70 Blazers d'Oklahoma City	LCH	2	0	0	0	0
1970-71 Roadrunners de Phoenix	LPO	64	10	24	34	17
1971-72 Blazers d'Oklahoma City	LCH	9	0	0	0	10
1971-72 Kings de Springfield	LAH	30	2	6	8	34
1972-73 Kings de Springfield	LAH	57	7	23	30	72
1972-73 Knights d'Omaha	LCH	14	2	11	13	34

(a) Première équipe d'étoiles (b) Deuxième équipe d'étoiles (c) Il a partagé le trophée des Gouverneurs comme meilleur défenseur avec Moe Benoit. (d) Il a dominé avec les assists (12) durant les séries éliminatoires 1969-70.



Alain BEAULE

Une horloge moderne au Colisée rénové

Par JEAN POULIOT

Le Colisée aura dès le début d'octobre prochain une horloge digne d'un club des ligues majeures. S. H. le maire Gilles Lamontagne en a annoncé la nouvelle hier midi en soulignant la collaboration de M. David Stewart, des tabacs MacDonald, dont le contrat n'expirait qu'en 1978 comme commanditaire exclusif de l'ancien cadran.

gher's Labatt et Molson ont signé des ententes de trois ans et les tabacs MacDonald un

paquet de cinq ans.



Roland Saucier dévoile au maire Gilles Lamontagne l'esquisse de la future horloge du Colisée. (Photo L'Action-Québec, Marcel Laforce)

D'une valeur de \$50.000, la nouvelle horloge ressemblera à celle des Flyers au Spectrum de Philadelphie et M. Roland Saucier, a précisé qu'elle ferait partie d'un réseau informatif comprenant ailleurs dans le Colisée les comptes à l'étranger, le nombre des lancers, un message lumineux roulant et un compte à rebours entre les périodes, pour les spectateurs qui quittent leur siège.

Le cadran aura une dimension de 12 x 12 et pesera environ 3.000 lbs, un poids qui peut supporter sans risque sécuritaire la toiture du Colisée, qui incidemment est repeinte dans le moment. Toutes ces installations devraient être prêtes pour le début de la saison, à l'exception du message roulant qui devrait être installé le 1^{er} janvier.

Des commanditaires assureront le remboursement du capital investi et assureront le fonctionnement et l'entretien des divers tableaux. Déjà Mea-

Le sport est rentable au parc de l'Exposition

Grâce aux courses sous harnais, aux Nordiques et aux Remparts, la commission de l'Exposition a pu terminer son exercice financier 1972-73 avec un surplus de \$102.575. La section "Exposition", outre un fonds de réserve de \$225.000, présente un excédent des revenus de \$271.237, alors que la section "Colisée" présente un excédent de dépense de \$168.681,14, comparativement à \$185.000 l'année précédente. Si on ajoute à cela, le surplus de la piste opérée par le Club de courses Jacques-Cartier le sport s'avère rentable pour les contribuables de la ville de Québec.

Cette excellente situation financière de la Commission de l'Exposition Provinciale s'explique par le fait que la Ville de Québec vient de connaître la meilleure saison de hockey de toute son histoire, avec d'une part l'avènement des Nordiques de l'Association Mondiale, et d'autre part, avec le championnat remporté par les Remparts de la ligue Junior. Ces deux

formations ont attiré en 83 parties de hockey, près de 625.000 spectateurs au Colisée de Québec.

Avec l'entrée en scène des Nordiques, il a fallu prévoir un nouvel éclairage pour permettre la télédiffusion en couleur des parties de hockey; ce qui a nécessité une dépense de \$750.000.

Voilà pourquoi, la Commission de l'Exposition prévoit à chaque année, environ un quart de million de dollars pour apporter des améliorations au Colisée et à l'ensemble de l'équipement de l'Exposition.

En 1972-73, la Commission de l'Exposition a investi un montant de \$185.943,60 dans des travaux de nature capitale, dont \$85.000 pour le Colisée, et ce à même la "Réserve pour Améliorations Futures". Pour le Colisée, mentionnons la refonte du hall d'entrée, l'amélioration du système de chauffage et la modernisation des bureaux de l'administration pour une plus grande efficacité. D'autre part, la Commission de

l'Exposition a consenti à d'autres travaux de même nature pour \$1.000.000,00 à même le fonds de capital et de règlements d'emprunt, et ce dans l'ensemble des bâtiments de l'Exposition.

Le maire Lamontagne a ajouté que les améliorations apportées, entre autres au Colisée, avaient été rendues nécessaires, d'abord parce que le Colisée a maintenant 25 ans d'âge, et que d'autre part il fallait moderniser son équipement avec les nouvelles exigences. L'augmentation continue des activités autour du Colisée que dans les divers pavillons et à la piste de courses en confirmaient d'ailleurs les besoins.

M. Lamontagne a tenu à remercier la population québécoise pour sa collaboration et sa participation aux différentes manifestations qui se tiennent sur les terrains de l'Exposition, car conclut-il, "les Québécois sont les premiers responsables des succès remportés depuis de nombreuses années

Conception Québec

66^e année, No 560

Vendredi,
6 juillet 1973



Les deux héros de la première joute: à gauche le voltigeur Bombo Rivera qui a réussi un triple de trois points et le lanceur John Reid qui a limité l'adversaire à deux coups sûrs. (Photo L'Action-Québec, Marcel Laforce)

Baseball

HIER

LIGUE NATIONALE

Philadelphie 7, Chicago 4	1-0
Pittsburgh 3, St-Louis 2	1-0
Houston 4, Atlanta 3	1-0
New York 7, Montréal 3	1-0
San Francisco 3, Cincinnati 4	1-0
San Diego 3, Los Angeles 0	1-0

LIGUE AMERICAINE

Boston 9, New York 4	1-0
Cleveland 5, Detroit 7	1-0
Chicago 2, Texas 7	1-0
Kansas City 12, Minnesota 10	1-0

LIGUE EASTERN

Sherbrooke 0, Québec 4	1-0
Pittsburgh 7, Trois-Rivières (pluie)	1-0
Reading vs Bristol	1-0
West Haven 5, Waterbury 5	1-0
West Haven 10, Waterbury 2	1-0

LIGUE JUNIOR

Charlestown 4, Beauport 3	1-0
---------------------------	-----

AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE

Houston vs Montréal (2, 4)	1-0
Atlanta vs New York (3)	1-0
Cincinnati vs Philadelphie (5)	1-0
Pittsburgh vs Los Angeles (5)	1-0
Chicago vs San Diego (4)	1-0
St-Louis vs San Francisco (5)	1-0

LIGUE AMERICAINE

Oakland vs Baltimore (2, 4)	1-0
California vs Cleveland (5)	1-0
Texas vs Milwaukee (5)	1-0
Boston vs Chicago (5)	1-0
New York vs Minnesota (4)	1-0
Detroit vs Kansas City (5)	1-0

LIGUE EASTERN

Sherbrooke vs Québec (2 h.)	1-0
Pittsburgh vs Trois-Rivières	1-0
West Haven vs Waterbury	1-0
Reading vs Bristol	1-0

LIGUE JUNIOR

Aucune joute	1-0
--------------	-----

LES CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Division EST				
Chicago	28	15	513	51/2
St-Louis	41	39	513	51/2
Montréal	37	40	481	8 1/2
Philadelphie	38	42	475	8 1/2
Pittsburgh	37	41	474	8 1/2
New York	36	42	442	11
Division OUEST				
Los Angeles	51	33	607	3 1/2
San Francisco	48	37	565	3 1/2
Houston	46	39	541	5 1/2
Cincinnati	44	38	537	6
Atlanta	46	40	529	1 1/2
San Diego	29	53	354	21

LIGUE AMERICAINE

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Division EST				
New York	46	37	554	—
Baltimore	40	34	541	—
Boston	40	37	519	—
Detroit	42	39	519	—
Milwaukee	38	40	494	—
Cleveland	28	53	346	17
Division OUEST				
Oakland	41	36	532	11 1/2
Minnesota	42	37	522	11 1/2
Kansas City	42	40	529	1 1/2
California	41	37	526	2
Texas	28	52	350	15

LIGUE EASTERN

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Division NATIONALE				
Trois-Rivières	42	37	522	—
Reading	38	33	535	—
Sherbrooke	36	33	522	2 1/2
Québec	42	40	424	4 1/2
Division AMERICAINE				
Pittsburgh	41	35	562	—
West Haven	41	35	559	—
Waterbury	31	42	425	10
Bristol	27	46	370	14

LIGUE JUNIOR

LIGUE AMERICAINE

Division EST

G. P.

New York 46 22

AUJOURD'HUI

MOSQUITO

Trois-Rivières vs Beauport	1-0
DSN 6, Limoulin 3	1-0
Charlestown 5, Orsainville 3	1-0
Beauport 6, Gifford 7	1-0

PÉE-WEPE

Beauport 0, Québec-centre 2	1-0
Gifford 4, Québec DSN 3	1-0
Orsainville 0, Ste-Foy 3	1-0
Charlestown 5, Limoulin 3	1-0

BANTAM

Charlestown 11, Loretteville 1	1-0
Ste-Foy 16, Lévis-Laurion 0	1-0
DSN 0, Limoulin 0	1-0

MIDGET

Loretteville 3, Beauport 4	1-0
----------------------------	-----

AUJOURD'HUI

MOSQUITO

Québec-centre vs Beauport	1-0
---------------------------	-----

BANTAM

DSN vs Charlestown	1-0
Québec-centre vs Beauport	1-0

Inter-cités

HIER

MOSQUITO	
Ste-Foy 9, Lévis-Laurion 3	1-0
DSN 6, Limoulin 3	1-0
Charlestown 5, Orsainville 3	1-0
Beauport 6, Gifford 7	1-0

PÉE-WEPE

Beauport 0, Québec-centre 2	1-0
Gifford 4, Québec DSN 3	1-0
Orsainville 0, Ste-Foy 3	1-0
Charlestown 5, Limoulin 3	1-0

BANTAM

Charlestown 11, Loretteville 1	1-0
Ste-Foy 16, Lévis-Laurion 0	1-0
DSN 0, Limoulin 0	1-0

MIDGET

Loretteville 3, Beauport 4	1-0
----------------------------	-----

AUJOURD'HUI

MOSQUITO

Québec-centre vs Beauport	1-0
---------------------------	-----

BANTAM

DSN vs Charlestown	1-0
Québec-centre vs Beauport	1-0

Deux blancs des Carnavals 4-0, 3-0 contre Sherbrooke

Par Réal LABBÉ

Les Carnavals ont blanchi leurs adversaires pendant 14 manches hier soir ce qui leur a valu deux victoires aux dépens des Pirates de Sherbrooke devant 1.836 amateurs au Stade Municipal. Les hommes de Karl Kuehl n'avaient pas remporté les honneurs d'un programme double depuis belle lurette et il leur fallait absolument ces deux gains pour ne pas voir leurs chances compromises. Ils ne sont plus maintenant qu'une seule partie de la moyenne de .500 et ils auront la chance de l'atteindre ce soir quand ils recevront encore une fois les Pirates. Pour la circonstance, c'est Keith LeFevre qui a un dossier de 5 victoires contre 4 revers qui sera envoyé au monticule par Karl Kuehl.

Les exploits de Bombo Rivera à l'offensive n'ont quand même pas fait oublier le cinquième circuit en autant de soirs pour le receveur Gary Carter. Il a réussi son exploit dans le second match et c'était son douzième de la saison. Il a maintenant fait produire 46 points, soit le même nombre que son coéquipier Pat Scanlon.

Pour en revenir à Bombo Rivera, il a connu une soirée de quatre coups sûrs avec deux dans la première joute en trois visites au marbre et deux aussi dans la seconde avec quatre apparitions au bâton. Dans le premier match, Bombo qui semble s'être retrouvé depuis qu'il est utilisé au champ gauche, a claqué un triple bon pour trois points à la seconde strophe. Pat Scanlon, Ed Creech et John Reid étaient sur les sentiers quand Rivera a catapulté la balle au champ centre-gauche. C'était son troisième riple. Dans le second match, il a aussi réussi un vol de buts.

Dans la première joute, Rick Down a frappé un triple avec deux retraits et une erreur de Luther Quinn sur le roulant de Jack Damaska a permis à Down de marquer le premier point des Carnavals. Le lanceur gagnant, John Reid, n'a accordé son premier coup sûr qu'à la quatrième reprise. D'ailleurs c'est dans cette manche qu'il a permis ses deux seuls coups sûrs. Pour le reste, il fut absolument parfait, ne donnant aucun but sur balles. La défaite a été attribuée à Brad Gratz, le débutant des Pirates.

12^e de Carter
Dennis Blair, qui est rétabli d'un malaise au bras, a placé deux joueurs des Pirates sur les buts dès la première manche de la seconde joute, mais

heureusement sa défensive l'a aidé à se sortir de ce pétrin. Karl Kuehl l'a remplacé à la sixième par Terry Enyart, jugeant que c'était assez pour Blair pour ne pas qu'il soit blessé à nouveau. Enyart a continué sa série en n'accordant aucun point à l'adversaire et il a maintenant 17.1 manches sans point et quatre parties sauvées.

Gary Carter a cassé la glace à la quatrième strophe avec son 12^e circuit de l'année pour porter le compte 2-0. Pat Scanlon était sur les buts à la suite d'un but sur balles. Dans les cinq derniers soirs où les Carnavals ont évolué, le brillant receveur des Carnavals a réussi un circuit à chaque fois. A la sixième, Ed Creech a été saisi sur une erreur de Luther Quinn et il a pu se rendre au deuxième coussin. Il est passé au troisième quand la balle a échappé au receveur Ken Macha. Un simple de Jim Chapman lui a permis de croiser le marbre, pour le troisième point des vainqueurs.

Sommaires
1^{re} joute:

Sommaires des Carnavals

Première joute:

SHERBROOKE:	Ab	P	Cs	Pp
Mendoza, ac	3	0	0	0
Cruz, cg	2	0	0	0
Mitchell, lb	1	0	0	0
Arrington, cd	2	0	0	0
Civil, cc	3	0	0	0
Quinn, 3b	3	0	0	0
Macha, f	3	0	0	0
Zavala, 2b	3	0	1	0
Guerra, 1	1	0	0	0
Collins, fu	1	0	0	0
Mason, 1	0	0	0	0
Teulve, 1	0	0	0	0
Total	21	0	1	0

QUÉBEC:

Gratz, 1	1	0	0	0
Zavala, fu	1	0	0	0
Guntel, 1	0	0	0	0
Total	24	0	2	0

Les lancers:

mi	cs	p	pm	bb	rb
Blair	3	2	0	0	4
Enyart	2	0	0	0	1
Guerra	4	3	2	2	4
Mason	1	2	1	0	3
Teulve	0	0	0	0	0

BP—Macha, LG—Blair, 1-2; LP—Guerra, Arhiter—Lawson, au marbre; Marsh, sur les buts.

Temps: 1h.49. — Assistance: 1.836.

2^e joute:

SHERBROOKE:	Ab	P	Cs	Pp
Mendoza, ac	3	0	0	0
Cruz, cg	2	0	0	0
Mitchell, lb	1	0	0	0
Arrington, cd	2	0	0	0
Civil, cc	3	0	0	0
Quinn, 3b	3	0	0	0
Macha, f	3	0	0	0
Zavala, 2b	3	0	1	0

GOLF

Tournoi des Lacroix

Il y aura du nouveau au tournoi Lacroix, tenu samedi et dimanche au club de golf Beauce, puisque les meilleurs de chaque catégorie se qualifient pour le tournoi des champions O'Keefe.

SAMEDI	
9.18	Réal Labrie 28
	Roger Gagné 20
	Roger Saint-Hilaire 32
	Marc-A. Roy 32
9.24	A. Gendreau (663-8632) 21
	Gustave Demers 21
	Michel Lachance 20
	Pierre Leclerc 32
9.32	Octave Boivin 32
	Yves Vallée (397-0866) 32
	Maurice Savoie 32
9.40	Jean-Guy Robitaille 32
	Jean Plamondon 32
	Benoît Morin 30
	Jean-Yves Guévin 30
9.48	Maurice Gauthier 22
	Gervais Faucher 16
	Henri Bouchard 16
	Germain Côté 20
9.56	Le-P. Nadeau 20
	Florian Robitaille 27
	Luce Robertson 32
	Wilfrid Savard 23
9.04	Borromé Bourque 23
	Armand Tourangeau 23
	Pierre Gosselin 23
	Marcel Routhier 23
9.12	Simon Bisson 18
	Marcel Bernier 18
	Jean Rheaume 16
	Jacques Rheaume 16
9.20	Jacques Fother 24
	Roméo Roy 20
	Fernand Turcotte 17
	Paul Turcotte 17
9.28	Kidie Frenon 32
	Gérard Marcotte 32
	Maurice Marcotte 32
	Gérard Lemieux 32
9.36	Jean Pichette 18
	Raymond Cazeau 18
	Joe Paré 20
	Paul Cazeau 20
9.44	Jean-Maire Linteau 32
	Guy Auger 32
	Ben Dubois 24
	Remy Langevin 16
	Denis Mercier 16
9.52	Paul Lefebvre 22
	Guy Mercier 17
	Claude St-Pierre 25
10.00	Fléar Turcotte 25
	Jean Brown 25
	Maurice Saillant 25
	Donat Simard 16
10.08	Jacques Gagné 16
	Gérard Vienne 16
	Marius Fortin 14
	Fernand Houle 14
10.16	Roger Létourneau 24
	Bernard Pinard 24
	Lucien Lefebvre 24
	Charles Stein 24
10.24	Patrice Fleury 19
	De Germain Vienneault 19
	Gilbert Marquis 19
10.32	Lucien Labbé 19
	Paul Morin 19
	Ghislain Hawey 19
	Valérie Hallé 25
10.40	Georges Labrecque 15
	Fernand Poulin 25
	Nicolas Henry 25
	J.-P. Frenette 25
10.48	Dr. Gérard Houle 32
	J.-J. Pichette 32
	P.-R. Pichette 32
	Claude Talbot 19
10.56	J.-C. Côté 19
	J.-M. Lacroix 19
	Jacques Proteau 22
	Marc Poulin 22
11.04	La-Alfred Ferland 18
	Antoine Lacroix 18
	Robert Vachon 26
	Marcel Veilleux 18
11.12	Benoît Vachon 17
	Laval Turmel 17
	Yves Caron 23
	Juge Marc-A. Drouin 18
11.20	Emile Poulin 19
	Jean-Louis Grenier 19
	Raymond Bédard 19
	Paul Voyer 19
11.28	Yves Simard 20
	Jean St-Onge 20
	René Duchesne 19
	Louis Levesque 14
11.36	Gaëtan Vachon 19
	J.-Robert Tudel 19
	Yvan Lemay 18
	Guy Lussier 18
11.44	René Tremblay 20
	Gérard Gilbert 20
	Georges Maranda 21
	Yv. Beaurivage 21
11.52	Karl Thomsen 24
	Claude Bernier 16
	Roland Labrie 20
	M. Cormier 20
12.00	Denis Brunet 20
	Cerville Dulac 25
	Raymond Demers 25
	Laon Lacasse 25
12.08	J.-P. Gauthier 26
	Pierre-A. Lafamme 26
	Gilles Morin 24
	Marcel-St-Hilaire 32
12.16	Guy Pélissier 32
	et invités
12.24	Richard Rheaume 15
	Denis Mercier 15
	Yvon Mercier 15
	Maurice Dulac 15
12.32	Charles Gauthier 15
	Armand Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
12.40	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
12.48	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
12.56	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
13.04	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
13.12	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
13.20	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
13.28	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
13.36	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
13.44	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
13.52	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
14.00	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
14.08	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
14.16	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
14.24	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
14.32	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
14.40	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
14.48	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
14.56	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
15.04	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
15.12	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
15.20	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
15.28	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
15.36	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
15.44	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
15.52	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
16.00	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
16.08	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
16.16	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
16.24	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
16.32	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
16.40	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
16.48	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
16.56	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
17.04	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
17.12	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
17.20	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard Courture 15
	Louis Doyon 15
17.28	Denis Couture 15
	Yves Vien 15
	Claude Mercier 15
	Paul Poulin 15
	Camille Clébe 15
	André Côté 15
	Philippe Laverdière 14
	Normand Denis 12
	Lionel Pélissier 12
	Robert Vachon 12
	Bernard



Scout-Action

Le Prince-Vaillant

ROMAN HISTORIQUE DU TEMPS DU ROI ARTHUR
par HAROLD R. FOSTER



LE PRINCE VAILLANT (No 1901)
Résumé: Les vagabonds arrivent devant la forteresse en plus grand nombre que la première fois et Arn se demande si les Vikings de Haakon pourront les maîtriser.



Arn se met à la tête d'une sortie de son petit groupe. Il nourrit une théorie au sujet des vagabonds mais s'il se trompe sa troupe n'aura qu'une faible chance de survivre.



Les Vikings de Haakon ferment la route, mais les vagabonds savent qu'au-delà se trouvent des villes et des navires chargés de cargaisons et des entrepôts à piller. Dans leur désir de tuer et de voler, ils deviennent une meute terrible et les Vikings reculent.



Les guerriers de Arn semblent trop peu nombreux pour changer le cours du combat, mais il les conduit en bourrasque sur l'arrière de l'aile droite ennemie, en poussant des cris de guerre, en semant la confusion et en refoulant les combattants de l'arrière vers les premiers rangs ennemis.



Trop entassés pour utiliser leurs armes, les vagabonds tentent d'éviter le mouvement de tenaille et se replient sur le centre de leurs troupes. Cela n'implique qu'un petit nombre, mais plusieurs sont forcés de prendre la fuite, puis d'autres suivent et finalement, la panique s'étend dans tous les rangs.



Les vagabonds retenant, les Vikings entament leur chant de guerre et le massacre commence.



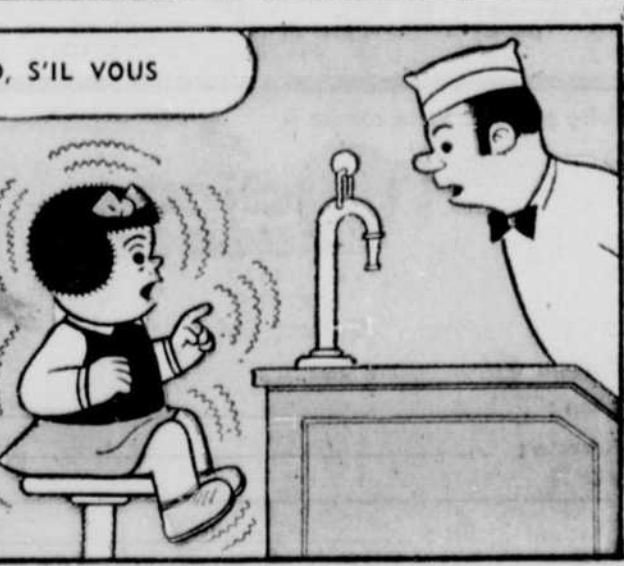
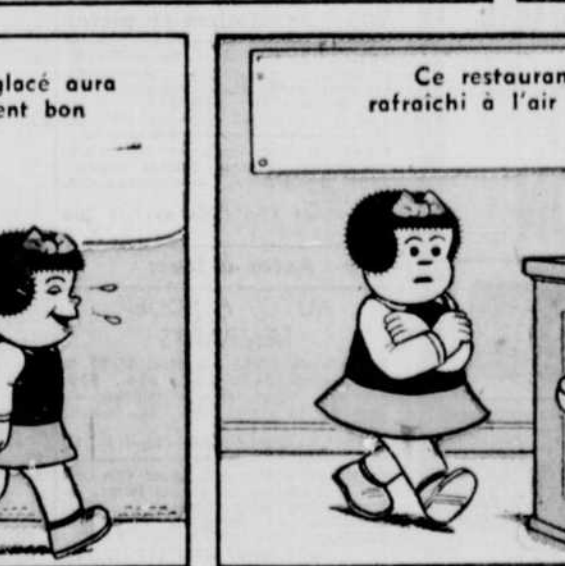
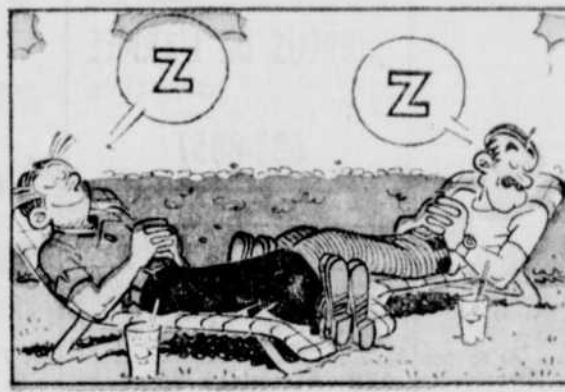
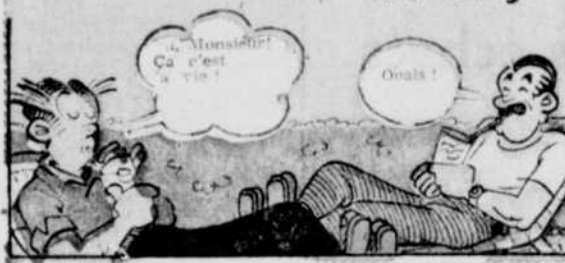
La théorie d'Arn s'est avérée juste. Dans la bataille, un soldat ne craint pas le combat mais lorsqu'il recule, sa vie devient précieuse et il tente de la sauver, même en y sacrifiant son honneur.



Blessé, le prince Arn est placé avec précaution sur une civière et transporté à la maison de Haakon.
La semaine prochaine:
LE NOUVEAU COMMANDANT.

La Famille TETEBECHE

par Chic Young



1. Un nom: JAMEKINAC

C'est un nom formé par la contraction des mots Jamboree et Mékinac. C'est Baden-Powell qui a nommé "Jamboree". Les rassemblements scouts. Mékinac rappelle le village de Saint-Roch-de-Mékinac où se tiendra le Jamboree.

2. Un thème: PLEIN SOLEIL

C'est l'ardeur de la jeunesse qui se cache sous ce thème. Qu'y a-t-il d'impossible à 2.500 jeunes enthousiastes?

3. Cinq objectifs

Un Jamboree, c'est l'occasion d'un retour à la nature, celle qui nous oblige à nous dépasser. C'est l'occasion de faire l'apprentissage de nouvelles techniques. C'est aussi l'occasion d'une expérience de fraternité.

Nous voulons aussi que Jamboree soit l'occasion de réaliser un point essentiel de la méthode scout: l'évaluation des activités. Chaque unité, chaque jeune sera appelé à réfléchir sur son action pour en découvrir toute la richesse.

4. Une loi: LA LOI SCOUTE

Parmi les valeurs à découvrir à Jamboree, il y a, bien sûr, l'approfondissement des valeurs proposées par la loi scout.

Le scout mérite et fait confiance.

Le scout combat pour la justice.

Le scout partage avec tous.

Le scout est frère de tous.

Le scout protège la vie.

Le scout fait équipe.

Le scout fait tout de son mieux.

Le scout répand la joie.

Le scout respecte le travail.

Le scout est maître de lui-même.

Tu participeras du 27 juillet au 4 août 1973, au deuxième Jamboree national de l'Association des Scouts du Canada. Deux mille cinq cent (2.500) jeunes venus des dix provinces canadiennes y vivront une semaine d'aventures. Des représentants des Boy Scouts du Canada et des Guides catholiques du Canada, ainsi que des Eclaireurs et Eclaireuses de France, se joindront à nous.

Un Jamboree offre une occasion exceptionnelle aux membres du scoutisme de vivre le grand idéal de fraternité que Baden-Powell nous a toujours proposé. De plus le programme d'activités de Jamboree offre de nombreuses possibilités d'aventures nouvelles, comme des visites, des apprentissages techniques, des exploits sportifs, des rencontres d'amis, etc.

Il ne faut pas penser qu'un Jamboree tout est organisé de façon à obliger la participation de tous à toutes les activités.

Il ne faut pas penser que les chefs d'unités qui viendront avec les jeunes peuvent se débarrasser de toute préoccupation d'organisation d'activités ou de vie avec leur groupe.

Ceci serait contraire à l'esprit des méthodes actives et à l'esprit qui préside à tout renouveau dans le scoutisme. En réalité, tout est organisé, mais tous ne sont pas obligés de participer à toutes les activités. Il est nécessaire que les jeunes, en unité avec les chefs, vivent ce Jamboree

— à la manière d'une Grande Chasse pour les louveteaux,

— à la manière d'un Grand-Projet pour les éclaireurs,

— à la manière d'une Entreprise pour les pionniers.

Il est donc souhaité qu'avant le Jamboree, tu réunisses les jeunes pour leur permettre de se préparer:

— pour leur faire connaître le programme général et les activités proposées,

— pour leur faire choisir et préparer les activités proposées auxquelles ils veulent participer,

— pour leur faire choisir et préparer des activités non-proposées et qu'ils veulent réaliser.

Il est donc souhaité que pendant le Jamboree, tu consultes les aînés:

— pour ajuster leurs choix aux événements et aux informations qui viendront préciser le déroulement du Jamboree,

— pour choisir de nouvelles activités,

— pour évaluer chaque journée vécue au Jamboree afin qu'ils en tirent tout le profit possible.

Il est donc souhaité qu'après le Jamboree tu réunisses les jeunes pour faire le point sur leur participation à cette activité. Ainsi pourras-tu te servir de cette réalisation pour relancer les jeunes dans de nouvelles aventures.

C'est ainsi que l'on peut dire que Jamboree appartient aux jeunes. Dans ce sens, une unité qui vient au Jamboree vit un camp d'été ordinaire de façon extraordinaire où trois éléments sont ajoutés:

— la possibilité de fraterniser avec 2.500 copains,

— la possibilité de profiter de nombreux services,

— la possibilité de réaliser certaines activités proposées.

Index Rubriques annonces classées

FINANCE (100)	340
COMMERCE — INDUSTRIES	341
105 Argent à prêter	342
110 Argent demandé	343
115 Associé désiré	344
120 Hypothèques	350
125 Occasions d'affaires	351
130 Immeubles	352
135 Bureaux à louer	353
140 Bureaux demandés	354
145 Commerces à louer	355
150 Commerces à vendre	356
155 Commerces demandés	357
160 Entreprises à louer	358
165 Entreprises à vendre	359
170 Entreprises demandées	360
175 Locaux à louer	361
180 Locaux demandés	362

SERVICES (200)	363
203 Agences matrimoniales	364
208 Artisanat et services	365
211 Assurances	366
212 Cartes professionnelles	367
213 Cours d'enseignement	368
217 Déménagement Transport	369
220 Entrepreneurs	370
222 Extermination (vermine)	371
226 Garderies	372
232 Imprimerie	373
237 Infirmeries	374
238 Photographie	375
241 Plomberie Chauffage	376
244 Rembourrage	377
247 Réparation entretiens	378
250 Réceptions restaurants	379
253 Salons de beauté	380
256 Services divers	381

LOGIS (300)	382
305 Chalets à vendre	383
306 Chalets à louer	384
307 Chalets demandés	385
309 Chambres à louer	386
310 Chambres à louer (Champlain)	387
311 Chambres à louer (Limoulin)	388
312 Chambres à louer (Montcalm)	389
313 Chambres à louer	390
314 Chambres à louer (St-Roch)	391
315 Chambres à louer (St-Sauveur)	392
316 Chambres à louer (Les Saules)	393
317 Chambres à louer (Neuchâtel)	394
318 Chambres à louer (Rive-Sud)	395
319 Chambres à louer (Sillery, Ste-Foy)	396
320 Chambres à louer (Banlieue)	397
321 Chambres demandées	398
322 Chambre et pension demandées	399
323 Logements à louer (Champlain)	400
324 Logements à louer (Limoulin)	401
325 Logements à louer (Montcalm)	402
326 Logements à louer	403
327 Logements à louer (St-Jean-Baptiste)	404
328 Logements à louer (St-Roch)	405
329 Logements à louer (St-Sauveur)	406
330 Logements à louer (Les Saules)	407
331 Logements à louer (Neuchâtel)	408
332 Logements à louer (Rive-Sud)	409
333 Logements à louer (Sillery, Ste-Foy)	410

EMPLOIS (500)	411
510 Couples demandés	412
520 Emplois demandés	413
530 Femmes - filles demandées	414
540 Hommes - hommes demandés	415
550 Professeurs	416
560 Professionnels	417
570 Représentants	418
580 Service domestique	419

VEHICULES MOTEURS (700)	420
705 Accessoires et pièces	421
710 Autos à louer	422
711 Autos à vendre	423
712 Autos demandées	424
713 Camions, autobus à louer	425
714 Camions à louer	426
715 Camions à louer (St-Roch)	427
716 Camions à louer (St-Sauveur)	428
717 Camions à louer (Les Saules)	429
718 Camions à louer (Neuchâtel)	430
719 Camions à louer (Rive-Sud)	431
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	432
721 Camions demandés	433
722 Camions demandés	434
723 Camions demandés	435
724 Camions demandés	436
725 Camions demandés	437
726 Camions demandés	438
727 Camions demandés	439
728 Camions demandés	440
729 Camions demandés	441

VEHICULES MOTEURS (700)	442
705 Accessoires et pièces	443
710 Autos à louer	444
711 Autos à vendre	445
712 Autos demandées	446
713 Camions, autobus à louer	447
714 Camions à louer	448
715 Camions à louer (St-Roch)	449
716 Camions à louer (St-Sauveur)	450
717 Camions à louer (Les Saules)	451
718 Camions à louer (Neuchâtel)	452
719 Camions à louer (Rive-Sud)	453
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	454
721 Camions demandés	455
722 Camions demandés	456
723 Camions demandés	457
724 Camions demandés	458
725 Camions demandés	459
726 Camions demandés	460
727 Camions demandés	461
728 Camions demandés	462
729 Camions demandés	463

VEHICULES MOTEURS (700)	464
705 Accessoires et pièces	465
710 Autos à louer	466
711 Autos à vendre	467
712 Autos demandées	468
713 Camions, autobus à louer	469
714 Camions à louer	470
715 Camions à louer (St-Roch)	471
716 Camions à louer (St-Sauveur)	472
717 Camions à louer (Les Saules)	473
718 Camions à louer (Neuchâtel)	474
719 Camions à louer (Rive-Sud)	475
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	476
721 Camions demandés	477
722 Camions demandés	478
723 Camions demandés	479
724 Camions demandés	480
725 Camions demandés	481
726 Camions demandés	482
727 Camions demandés	483
728 Camions demandés	484
729 Camions demandés	485

VEHICULES MOTEURS (700)	486
705 Accessoires et pièces	487
710 Autos à louer	488
711 Autos à vendre	489
712 Autos demandées	490
713 Camions, autobus à louer	491
714 Camions à louer	492
715 Camions à louer (St-Roch)	493
716 Camions à louer (St-Sauveur)	494
717 Camions à louer (Les Saules)	495
718 Camions à louer (Neuchâtel)	496
719 Camions à louer (Rive-Sud)	497
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	498
721 Camions demandés	499
722 Camions demandés	500
723 Camions demandés	501
724 Camions demandés	502
725 Camions demandés	503
726 Camions demandés	504
727 Camions demandés	505
728 Camions demandés	506
729 Camions demandés	507

VEHICULES MOTEURS (700)	508
705 Accessoires et pièces	509
710 Autos à louer	510
711 Autos à vendre	511
712 Autos demandées	512
713 Camions, autobus à louer	513
714 Camions à louer	514
715 Camions à louer (St-Roch)	515
716 Camions à louer (St-Sauveur)	516
717 Camions à louer (Les Saules)	517
718 Camions à louer (Neuchâtel)	518
719 Camions à louer (Rive-Sud)	519
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	520
721 Camions demandés	521
722 Camions demandés	522
723 Camions demandés	523
724 Camions demandés	524
725 Camions demandés	525
726 Camions demandés	526
727 Camions demandés	527
728 Camions demandés	528
729 Camions demandés	529

VEHICULES MOTEURS (700)	530
705 Accessoires et pièces	531
710 Autos à louer	532
711 Autos à vendre	533
712 Autos demandées	534
713 Camions, autobus à louer	535
714 Camions à louer	536
715 Camions à louer (St-Roch)	537
716 Camions à louer (St-Sauveur)	538
717 Camions à louer (Les Saules)	539
718 Camions à louer (Neuchâtel)	540
719 Camions à louer (Rive-Sud)	541
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	542
721 Camions demandés	543
722 Camions demandés	544
723 Camions demandés	545
724 Camions demandés	546
725 Camions demandés	547
726 Camions demandés	548
727 Camions demandés	549
728 Camions demandés	550
729 Camions demandés	551

VEHICULES MOTEURS (700)	552
705 Accessoires et pièces	553
710 Autos à louer	554
711 Autos à vendre	555
712 Autos demandées	556
713 Camions, autobus à louer	557
714 Camions à louer	558
715 Camions à louer (St-Roch)	559
716 Camions à louer (St-Sauveur)	560
717 Camions à louer (Les Saules)	561
718 Camions à louer (Neuchâtel)	562
719 Camions à louer (Rive-Sud)	563
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	564
721 Camions demandés	565
722 Camions demandés	566
723 Camions demandés	567
724 Camions demandés	568
725 Camions demandés	569
726 Camions demandés	570
727 Camions demandés	571
728 Camions demandés	572
729 Camions demandés	573

VEHICULES MOTEURS (700)	574
705 Accessoires et pièces	575
710 Autos à louer	576
711 Autos à vendre	577
712 Autos demandées	578
713 Camions, autobus à louer	579
714 Camions à louer	580
715 Camions à louer (St-Roch)	581
716 Camions à louer (St-Sauveur)	582
717 Camions à louer (Les Saules)	583
718 Camions à louer (Neuchâtel)	584
719 Camions à louer (Rive-Sud)	585
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	586
721 Camions demandés	587
722 Camions demandés	588
723 Camions demandés	589
724 Camions demandés	590
725 Camions demandés	591
726 Camions demandés	592
727 Camions demandés	593
728 Camions demandés	594
729 Camions demandés	595

VEHICULES MOTEURS (700)	596
705 Accessoires et pièces	597
710 Autos à louer	598
711 Autos à vendre	599
712 Autos demandées	600
713 Camions, autobus à louer	601
714 Camions à louer	602
715 Camions à louer (St-Roch)	603
716 Camions à louer (St-Sauveur)	604
717 Camions à louer (Les Saules)	605
718 Camions à louer (Neuchâtel)	606
719 Camions à louer (Rive-Sud)	607
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	608
721 Camions demandés	609
722 Camions demandés	610
723 Camions demandés	611
724 Camions demandés	612
725 Camions demandés	613
726 Camions demandés	614
727 Camions demandés	615
728 Camions demandés	616
729 Camions demandés	617

VEHICULES MOTEURS (700)	618
705 Accessoires et pièces	619
710 Autos à louer	620
711 Autos à vendre	621
712 Autos demandées	622
713 Camions, autobus à louer	623
714 Camions à louer	624
715 Camions à louer (St-Roch)	625
716 Camions à louer (St-Sauveur)	626
717 Camions à louer (Les Saules)	627
718 Camions à louer (Neuchâtel)	628
719 Camions à louer (Rive-Sud)	629
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	630
721 Camions demandés	631
722 Camions demandés	632
723 Camions demandés	633
724 Camions demandés	634
725 Camions demandés	635
726 Camions demandés	636
727 Camions demandés	637
728 Camions demandés	638
729 Camions demandés	639

VEHICULES MOTEURS (700)	640
705 Accessoires et pièces	641
710 Autos à louer	642
711 Autos à vendre	643
712 Autos demandées	644
713 Camions, autobus à louer	645
714 Camions à louer	646
715 Camions à louer (St-Roch)	647
716 Camions à louer (St-Sauveur)	648
717 Camions à louer (Les Saules)	649
718 Camions à louer (Neuchâtel)	650
719 Camions à louer (Rive-Sud)	651
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	652
721 Camions demandés	653
722 Camions demandés	654
723 Camions demandés	655
724 Camions demandés	656
725 Camions demandés	657
726 Camions demandés	658
727 Camions demandés	659
728 Camions demandés	660
729 Camions demandés	661

VEHICULES MOTEURS (700)	662
705 Accessoires et pièces	663
710 Autos à louer	664
711 Autos à vendre	665
712 Autos demandées	666
713 Camions, autobus à louer	667
714 Camions à louer	668
715 Camions à louer (St-Roch)	669
716 Camions à louer (St-Sauveur)	670
717 Camions à louer (Les Saules)	671
718 Camions à louer (Neuchâtel)	672
719 Camions à louer (Rive-Sud)	673
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	674
721 Camions demandés	675
722 Camions demandés	676
723 Camions demandés	677
724 Camions demandés	678
725 Camions demandés	679
726 Camions demandés	680
727 Camions demandés	681
728 Camions demandés	682
729 Camions demandés	683

VEHICULES MOTEURS (700)	684
705 Accessoires et pièces	685
710 Autos à louer	686
711 Autos à vendre	687
712 Autos demandées	688
713 Camions, autobus à louer	689
714 Camions à louer	690
715 Camions à louer (St-Roch)	691
716 Camions à louer (St-Sauveur)	692
717 Camions à louer (Les Saules)	693
718 Camions à louer (Neuchâtel)	694
719 Camions à louer (Rive-Sud)	695
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	696
721 Camions demandés	697
722 Camions demandés	698
723 Camions demandés	699
724 Camions demandés	700
725 Camions demandés	701
726 Camions demandés	702
727 Camions demandés	703
728 Camions demandés	704
729 Camions demandés	705

VEHICULES MOTEURS (700)	706
705 Accessoires et pièces	707
710 Autos à louer	708
711 Autos à vendre	709
712 Autos demandées	710
713 Camions, autobus à louer	711
714 Camions à louer	712
715 Camions à louer (St-Roch)	713
716 Camions à louer (St-Sauveur)	714
717 Camions à louer (Les Saules)	715
718 Camions à louer (Neuchâtel)	716
719 Camions à louer (Rive-Sud)	717
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	718
721 Camions demandés	719
722 Camions demandés	720
723 Camions demandés	721
724 Camions demandés	722
725 Camions demandés	723
726 Camions demandés	724
727 Camions demandés	725
728 Camions demandés	726
729 Camions demandés	727

VEHICULES MOTEURS (700)	728
705 Accessoires et pièces	729
710 Autos à louer	730
711 Autos à vendre	731
712 Autos demandées	732
713 Camions, autobus à louer	733
714 Camions à louer	734
715 Camions à louer (St-Roch)	735
716 Camions à louer (St-Sauveur)	736
717 Camions à louer (Les Saules)	737
718 Camions à louer (Neuchâtel)	738
719 Camions à louer (Rive-Sud)	739
720 Camions à louer (Sillery, Ste-Foy)	740
721 Camions demandés	741
722 Camions demandés	742
723 Camions demandés	743
724 Camions demandés	744
725 Camions demandés	745
726 Camions demandés	746
727 Camions demandés	747
728 Camions demandés	748
729 Camions demandés	749

Annonces à la ligne agate: 18¢ la ligne, (minimum 10 lignes)

La météo

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo pour la journée de vendredi, avec un aperçu pour samedi:

Abitibi, Pontiac, Témiscamingue et Chibougamau — Généralement ensoleillé. Maximum de 65 à 70. Samedi: averse ou orages, puis dégelage.

Montréal, Laurentides et Outaouais — Généralement ensoleillé. Maximum de 75. Samedi: ensoleillé, avec averse en fin de journée.

Québec, Cantons de l'Est, Saint-Maurice et Lac-Saint-Jean — Généralement ensoleillé. Maximum aux environs de 75. Samedi: ensoleillé, avec averse en fin de journée.

Rimouski et Gaspé — Généralement nuageux avec averse dispersée. Maximum près de 70. Samedi: dégelage progressif.

Baie-Comeau et Sept-Îles — Généralement nuageux avec averse dispersée. Maximum

L'horoscope

SAMEDI, 7 JUILLET 1973

- 21 mars au 20 avril (Bélier)** — Influence planétaire défavorable à vos projets confidentiels. Vous manifestez plus d'assurance en vous-même.
- 21 avril au 21 mai (Taureau)** — Ne vous opposez pas à une critique constructive. Vous êtes l'objet d'une sollicitude qui vaudra son pesant d'or.
- 22 mai au 21 juin (Gémeaux)** — Vous êtes l'humeur changeante. On vous incite à manifester plus d'audace dans la poursuite de votre objectif.
- 22 juin au 23 juillet (Cancer)** — Soyez raisonnable dans vos revendications. Multipliez les attentions pour ceux qui partagent votre intimité.
- 24 juillet au 23 août (Lion)** — N'improvisez pas un grand voyage, assurez-en le succès par des préparatifs soignés. Des changements à l'horizon.
- 24 août au 23 septembre (Vierge)** — Ne divulgez pas votre énergie aux quatre vents. Ayez la patience d'attendre des résultats qui ne s'improvisent pas.

Le Spécialiste du Stylo
ENR

"ARTICLES de BUREAUX"

St-Roch Place Laurier
340 boul. Charost Est
523-7307 - 523-5223 651-4316

- 24 septembre au 23 octobre (Balance)** — L'irritabilité et l'impression occasionneront des quiproquos. N'oubliez pas votre humour pour autant.
- 24 octobre au 22 novembre (Scorpion)** — Ne vous laissez pas décourager par de petits contretemps. Il faut s'adapter aux circonstances.
- 23 novembre au 21 décembre (Sagittaire)** — Pensez-y deux fois avant de prendre une décision importante. Vous avez de bonnes idées à revendre.
- 23 décembre au 20 janvier (Capricorne)** — Votre sort est enviable et vous le réalisez sans qu'on ait besoin de vous le dire. Journée sous le signe de la liberté.
- 21 janvier au 19 février (Verseau)** — Si vous n'êtes pas sûr de vous, il est préférable de consulter des personnes compétentes et éclairées.
- 20 février au 20 mars (Poissons)** — C'est dans votre groupe familial que vous évoluerez avec le plus d'aisance et de satisfaction. Influences planétaires mixtes.

Visite "amicale"

Deux bandits masqués se sont rendus au domicile de M. J.-A. Beshro, sis au 1191, des Erables dans la soirée de mardi.

Les deux hommes ont fait asseoir la victime, l'ont ligoté et bâillonné. Libres de leurs mouvements, ils ont alors perquisitionné dans l'appartement. Malgré les recherches intensives, les voleurs n'ont rien trouvé qui vaille en argent liquide. Finalement, les voleurs sont repartis en emportant une somme de huit dollars. Beaucoup de mal pour rien...

M. Beshro, septuagénaire, s'est bien remis de ses émotions et la police municipale enquête.

Les policiers: dès citoyens comme les autres

L'inspecteur Maheux de la police municipale de Québec nous rapportait ce matin qu'un jeune homme de 20 ans était appréhendé au moment où il s'appropriait à voler un véhicule. Deux individus l'accompagnaient. Ces derniers ont réussi à prendre la fuite. La voiture devait les aider à prendre la fuite, car ils projetaient de pénétrer par effraction dans l'épicerie Dorion, sur la 1ère Avenue à Limoilou.

La voiture appartient à M. Maheux lui-même, ce que les voleurs ne savaient sans doute pas...

près de 70. Samedi: dégelage progressif.

TORONTO (PC) — Températures relevées hier dans les principales villes de l'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Vancouver	54	61
Victoria	45	61
Jasper	45	62
Edmonton	49	67
Calgary	51	66
Regina	59	86
Winnipeg	57	74
Toronto	61	76
Ottawa	62	81
Montréal	67	79
Québec	64	—
Fredericton	66	74
Saint-Jean, N.-B.	61	75
Moncton	63	82
Halifax	61	67
Charlottetown	65	80
Sydney	65	80
Yarmouth	59	77
Saint-Jean, T.-N.	63	77
Chicago	63	84
Detroit	58	81
Buffalo	61	75
Albany	68	82
Boston	69	75
Washington	74	88
Atlanta	70	85
Miami	74	86
Saint-Louis	67	87
Los Angeles	65	74
San Francisco	54	66

Vols

La police de Québec a enregistré quatre plaintes pour vols dans des résidences la nuit dernière. Les vols ont eu lieu dans des quartiers différents de la ville de Québec. Les maisons sont situées sur les rues Sociale, Marchand, Duval et Des Frères-Ouest.

Toast américain à la santé de Mao

PEKIN (AFP) — L'ambassadeur David Bruce, chef du bureau de liaison américain à Pékin, a porté mercredi, devant 80 invités chinois, un toast à la santé de Mao Tsé Tung, à l'occasion de la première fête nationale américaine célébrée à Pékin, depuis 23 ans.

Le corps diplomatique n'avait pas été invité à cette réception, donnée à la résidence de M. Bruce, du fait que le bureau de liaison n'a pas le statut d'ambassade. Le vice-premier ministre chinois des Affaires étrangères, Chiao Kuan-Hua, et le ministre adjoint, Mlle Wang Hai Jung, étaient notamment présents.

Chiao Kuan-Hua, répondant au toast de M. Bruce, a levé son verre à la santé du président Nixon. M. Bruce, comme Chiao Kuan-Hua, a évoqué les développements de l'amitié entre les peuples des deux pays. Le personnel du bureau de liaison au grand complet assistait à la réception, ainsi qu'une importante délégation de membres du congrès, dirigée par le sénateur Warren Magnuson, et des délégations de physiciens de l'Université de Princeton et d'enseignants de l'Université de l'État de New York en visite en Chine. New Américaine, Mme Rose Smith, qui réside à Pékin depuis 53 ans, était également présente.

Nécrologie

BEDARD (Alphonse) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 4 juillet 1973, à l'âge de 72 ans et 6 mois, est décédé M. Alphonse Bedard, époux de M. Lydiane Guay et en secondes noces de Dame Germaine Poiré. Il demeurait au 6472 avenue Royale, Ange-Gardien.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Arthur (Carmen Tremblay), Paul-Henri (Raymond Pilote), Roland (Mme Benoit Bélanger), Jeannette (Mme Armand Cloutier), Colette (Mme Paul-Marcel Gagné), Rita (Mme Jacob Drouin), Léo (Gisèle Simard); son frère: Albert (Rose-Aimée Vallières), ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, petits-enfants, neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu samedi le 7 juillet, à 2 heures. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc., 738 avenue Royale, Beauport, à 1 heure 30, pour l'église de l'Ange-Gardien et de là au cimetière paroissial.

Le salon sera fermé entre 5 heures et 7 heures. 5-7 (2 fs)

BRETTON-GIROUX (Yvonne) — A Québec, le 5 juillet 1973, à l'âge de 75 ans, est décédée Madame Yvonne Bretton, épouse en premières noces de feu M. Cléophas Giroux et en secondes noces de feu M. Évariste Bretton. Elle demeurait au 783 rue D'Aiguillon.

Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Mme Rosaire Bouffard (Nicola), Mme Adélard Gauthier (Marie-Claire), M. et Mme Gérard Giroux (Madeleine Vennier), M. et Mme Antoine Giroux (Jacqueline Martel), Mme François Bretton (Thérèse Giroux), M. et Mme Fernand Giroux (Jeannine Thérèse), Mme Jean-Marie Blouin (Rolande Giroux), Mme Fernand Hunter (Madeleine Giroux), Mlle Cécile Giroux; ses sœurs: Mme Gélidon Poulin; son frère: M. Napoléon Bretton, ainsi que plusieurs autres parents.

Les funérailles auront lieu samedi le 7 juillet, à 10 heures. Départ de la résidence funéraire de la Cie Hubert Moisan, 35 est, Grande-Allée, à 9 heures 45, pour l'église de St-Vincent-de-Paul et de là au cimetière Belmont.

Le salon sera fermé entre 5 heures et 7 heures. 6-7 (1 fs)

COTE (Réginald) — Au C.H.U.L. le 5 juillet 1973, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Réginald Côté, époux de Dame Rose-Marie Hughes. Il demeurait au 1300 rue Charles, à Sillery.

Les funérailles auront lieu lundi le 9 juillet, à 10 heures. Départ du funérarium Lépine Ltée, 1584, Chemin St-Louis, à 9 heures 50, pour l'église St-Stephens et de là au cimetière de Sillery. 6-7 (2 fs)

GAGNE (Chantale) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 5 juillet 1973, à l'âge de 7 ans, est décédée accidentellement Chantale Gagné, fille de M. Henri Gagné et de Dame Céline Defoy. Elle demeurait à St-Henri de Lévis.

Les funérailles auront lieu samedi le 7 juillet, à 5 heures. Départ du salon funéraire Gonzague Valois & Fils Enr., 235 rue Commerciale, St-Henri, à 4 heures 45, pour l'église de St-Henri et de là au cimetière paroissial. 6-7 (1 fs)

GOSSELIN (Laura) — Au Lac Beauport, le 4 juillet 1973, à l'âge de 71 ans, est décédée Dame Laura Gosselin, épouse de feu M. Lauréat Gosselin. Elle demeurait au Lac Beauport.

Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Mlle Jacqueline Gosselin, M. et Mme Viateur Couture (Liliane), M. et Mme James Denise (Jeanine), M. et Mme Adrienne Fortin (Georgette), M. et Mme Roger Gosselin (Huguette Vaillancourt), M. et Mme Roland Alain (Lise); ses frères, ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: Mlle Céline Boutet, Mlle Gemma Boutet, M. et Mme Roméo Plamondon (Rose), M. et Mme Lucien Boutet, Mme Albert Boutet, M. et Mme Wilfrid Boutet, M. et Mme Louis-Philippe Couture, M. et Mme Gabriel Bélanger, Mme Jos. Bonneau, Mme Normand Houde, M. et Mme Paul Gosselin, Mme Ovide Gosselin, Mme Oscar Houde, ainsi que plusieurs petits-enfants.

Les funérailles auront lieu samedi le 7 juillet, à 9 heures. Départ de la résidence funéraire Cloutier Limitée, 6450 boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg, à 8 heures 35, pour l'église de Notre-Dame-des-Laurentides et de là au cimetière St-Charles. 6-7 (1 fs)

GIGUERE (Raymond) — A l'hôpital du Christ-Roi, le 5 juillet 1973, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Raymond Giguère, fonctionnaire provincial, époux de Dame Thérèse Hayfield. Il demeurait au 40, boulevard St-Jacques, Neufchâtel.



Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa belle-mère: Mme Alfred Hayfield; ses fils, filles, son gendre et ses belles-filles: M. et Mme Pierre Giguère (Denise Mathieu), M. et Mme Jacques Giguère (Lise Buteau), M. et Mme Maurice Pélissier (Lise), Mlle Francine Giguère; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Oscar Giguère, M. et Mme Jules Giguère, Mme Maurice Giguère, Mlle Lucienne Giguère, M. et Mme Georges Giguère, M. et Mme Roland Lelièvre (Marie-Paule), M. et Mme Fernand Renaud (Marcelle), M. et Mme Georges Leclerc (Denise), Mme Antonio Ledoux (Germaine), Mlle Blanche Hayfield, Mme Lucier Turcotte (Juliette), Mme Wilfrid Granger (Lucienne), Mme Norbert Gagné (Diane), ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu samedi le 7 juillet, à 9 heures. Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 1290, 1ère Avenue, à 8 heures 30, pour l'église de St-Monique, Les Saules et de là au cimetière St-Charles. Le salon sera fermé entre 5 heures et 7 heures. 5-7 (2 fs)

JEAN (Monia) — A Ste-Foy, le 5 juillet 1973, à l'âge de 4 ans, est décédée accidentellement Monia Jean, enfant de M. Raymond Jean et de Dame Carole Laplante. Elle demeurait au 2682, Châteaufort.

Les funérailles auront lieu lundi, 9 juillet, à 10 heures. Départ du funérarium Lépine Ltée, 2815, Chemin des Quatre-Bourgeois, à 9 heures 50, pour l'église St-Jean-Baptiste-de-la-Salle et de là au cimetière Belmont. 6-7 (2 fs)

MATTE (Loyola) — A Neuville, le 5 juillet 1973, à l'âge de 91 ans, est décédé M. Loyola Matte, époux de Dame Corinne Lavallée. Il demeurait au 814, Route No 2, Neuville.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille adoptive: Véronique Denis (Mme Roland Bertrand); ses petits-enfants: Roland (Mme Yvon Leclerc), Jean-Marc Bertrand; ses arrière-petits-enfants: Mario, Line, Marie-France Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu samedi le 7 juillet, à 11 heures. Départ de la résidence funéraire D. Denis Inc., 20 rue Père-Rhéaume, Neuville, à 10 heures 45, pour l'église St-François-de-Salle et de là au cimetière paroissial. 6-7 (1 fs)

TRETEAU (Antoinette) — A Québec, le 4 juillet 1973, à l'âge de 58 ans, est décédée Dame Antoinette Tremblay, épouse de M. Yves Tétreau, instituteur. Elle demeurait au 1415, De Repentigny, Québec.

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses filles et ses gendres: M. et Mme Norman Caya (Andrée), M. et Mme Pierre Robitaille (Cécile), Mlle Thérèse Tétreau; sa mère: Mme Albert Tremblay; ses frères, ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: Mlle Germaine Tremblay, Mme Eugène Tremblay (Yvonne Huard), M. Jean-Marie Tremblay, M. et Mme Charles Roberge (Thérèse Tremblay), M. Roland Tremblay, M. et Mme Roger Tremblay, M. et Mme Marcel Tremblay, M. et Mme Gaston Brown (Jacqueline), Mlle Brigitte Tétreau, Mlle Monique Aubry.

Les funérailles auront lieu samedi le 7 juillet, à 10 heures. Départ de la résidence funéraire Cloutier Limitée, 975, Marguerite-Bourgeoys, Québec, à 9 heures 45, pour l'église du Sacrement et de là au cimetière Belmont. 4-7 (3 fs)

Problème d'entreposage !

Nos annonces classées pourraient être la solution

Votre garage est encombré au point que l'auto n'y entre plus ! Le grenier est en train de devenir une trappe à feu !

Transformez bien vite ces objets inutiles en argent sonnant par une annonce classée.

Appelez aujourd'hui pour avoir votre argent demain

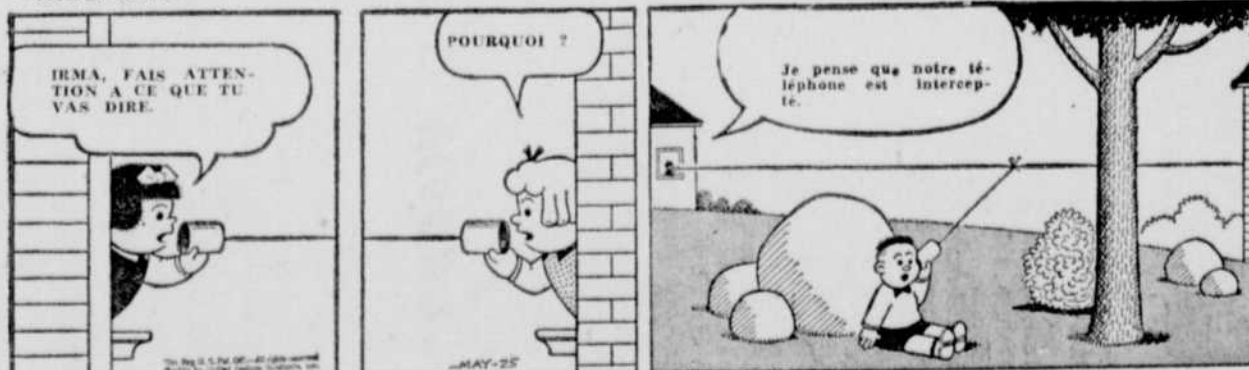
l'Action Québec

522-4771

LE FANTÔME



PHILOMENE



LA FAMILLE TEBEBECHE



"Il y a une Eglise unique"

— La CDF

CITE DU VATICAN. — (AFP). — La Congrégation pour la doctrine de la foi a publié, jeudi, une "déclaration sur la doctrine catholique concernant l'Eglise en vue de protéger contre les erreurs d'aujourd'hui". Le document est signé par le cardinal yougoslave Franjo Seper, préfet de la Congrégation et par Mgr Jérôme Hamer, secrétaire.

Après avoir rappelé que le concile Vatican II a éclairé d'une manière nouvelle le mystère de l'Eglise, le document déclare notamment :

"Il y a une Eglise unique... et cette Eglise catholique est riche de toute la vérité révélée par Dieu ainsi que de tous les moyens de grâce dont le Christ a voulu combler sa communauté messianique". Cela étant, "il est nécessaire que les catholiques reconnaissent avec joie et apprécient les valeurs authentiquement chrétiennes, dérivées du patrimoine commun qui se trouve chez nos frères séparés et qu'ils aient à cœur de restaurer l'unité des chrétiens... Aussi n'est-il pas permis aux fi-

dèles d'imaginer que l'Eglise du Christ soit simplement un ensemble d'Eglises et de communautés ecclésiales et qu'il faille la tenir seulement pour une fin à rechercher par toutes les Eglises et communautés".

Infailibilité

Traitant de l'infailibilité de l'Eglise entière, le document déclare : "Dieu lui-même qui est absolument infailible, a donc daigné communiquer à son peuple nouveau, qui est l'Eglise, une certaine infailibilité. Celle-ci ne s'étend qu'aux questions de foi et de mœurs". ... Il est certain que les fidèles participant à leur manière au rôle prophétique du Christ, contribuent de diverses façons à faire croître dans l'Eglise l'intelligence et la foi... Mais, par institution divine, il appartient aux seuls pasteurs, successeurs de Pierre et des apôtres, d'enseigner les fidèles d'une manière "authentique".

"D'après la doctrine catholique, l'infailibilité du magistère de l'Eglise ne s'étend pas seulement au dépôt ne saurait être dûment conservé et exposé".

"La transmission de la révélation par l'Eglise rencontre diverses sortes de difficultés..."

Mais "tout considéré, on doit dire que les "formules" dogmatiques du magistère ont été aptes dès le début à communiquer la vérité révélée et que, demeurant inchangées, elles la communiquent toujours à ceux qui les interprètent bien... Quant au "sens" des formules dogmatiques, il demeure toujours vrai et identique à lui-même dans l'Eglise, même lorsqu'il est éclairci davantage et plus entièrement compris".

Dogmes

Les fidèles doivent donc se garder de penser que "les formules dogmatiques ou certaines catégories d'entre elles seraient incapables de signifier d'une manière déterminée la vérité, mais ne signifieraient que des approximations changeantes... Ceux qui adopteraient cette opinion n'échapperaient pas au relativisme dogmatique et ils corrompraient le concept de l'infailibilité de l'Eglise, lequel se réfère à la vérité enseignée et tenue d'une

manière déterminée".

L'Eglise est associée au sacerdoce du Christ, "le sacerdoce commun des fidèles... est conféré par le baptême".

"Par le sacerdoce, les évêques et les prêtres sont d'une certaine manière mis à part dans le sein du peuple de Dieu, non pour en être séparés... de sanctification, d'enseignement et de gouvernement dont l'exercice est déterminé ultérieurement par la communion hiérarchique".

Sacerdoce

La déclaration, citant le concile Vatican II souligne que "si n'importe qui peut baptiser, il appartient cependant au ministère du sacerdoce de consommer... le sacrifice eucharistique. Le Seigneur, afin que tous les fidèles composent un seul corps..., a établi parmi eux dans la communauté des fidèles des ministres investis par le Christ du pouvoir sacré d'offrir le sacrifice et de remettre les péchés".

"Il est certain, conclut la déclaration, que les fidèles osant assumer sans avoir reçu l'ordination sacerdotale

le, la charge d'accomplir le sacrement de l'Eucharistie, font une tentative non seulement illicite, mais invalide. Il est clair que de tels abus, là où ils se produiraient, doivent être réprimés par les pasteurs de l'Eglise.

"La présente déclaration, est-il spécifié, n'a pas essayé... de confirmer par une recherche sur les fondements de notre foi que la révélation divine a été confiée à l'Eglise pour qu'elle la conserve sans corruption dans le monde. Elle a rappelé ce dogme... elle l'a fait afin que, dans le trouble actuel des esprits, la foi et la doctrine que les fidèles doivent admettre apparaissent clairement... La Congrégation pour la doctrine de la foi se réjouit que les théologiens mettent une grande diligence à explorer de plus en plus le mystère de l'Eglise... Mais leur juste liberté doit demeurer limitée par la parole de Dieu, telle qu'elle a été conservée et expliquée par le magistère vivant des pasteurs et celui en premier lieu du pasteur universel du peuple de Dieu. ■

Le président Grégoire Kayibanda est renversé

BUKAVU, Zaïre. (Reuter). — Le président de la République du Rwanda, M. Grégoire Kayibanda, a été renversé, jeudi, à l'aube par le général Juvenal Habyalimana, commandant de la Garde nationale, à l'issue d'un coup d'Etat, a annoncé Radio-Kigali, captée à Bukavu et citée par l'agence de presse du Zaïre, AZAP.

Selon le communiqué publié par le haut commandement de la Garde nationale quelques instants après le coup d'Etat militaire, toutes les activités politiques sont interdites dans le pays, le gouvernement est démis-

sionnaire, tous les secrétaires généraux assurent la marche normale des affaires courantes, sans distinction d'ethnies ou des régions d'origine.

Un comité national pour la paix et l'unité, chargé de rétablir la paix et l'unité nationale, a été créé. Il remplace le gouvernement jusqu'au rétablissement total de la paix. L'administration préfectorale est assurée par le commandant de la place. Les différents organes du Parti national rwandais sont suspendus.

L'Assemblée nationale est dissoute. Les étrangers ne seront pas inquiétés et tous les accords et traités

conclus avec les pays étrangers ou organismes internationaux seront respectés.

Les raisons

Le porte-parole du haut commandement de la Garde nationale, expliquant les raisons qui ont milité en faveur du coup d'Etat, a précisé que "les ennemis de la paix ont troublé l'ordre public en semant la zizanie et en provoquant la division du pays en des groupuscules dans les régions. L'unité nationale était menacée et risquait d'être compromise".

Parlant de l'ancien président "pour lequel le peuple rwandais garde beaucoup d'égards", le porte-parole a

affirmé que celui-ci s'est laissé prendre dans les griffes des ennemis de la paix, ceux-là même qui ne veulent pas comprendre que tous les Rwandais sont frères, quelle que soit leur région d'origine. Ces ennemis de la paix, a-t-il poursuivi, avaient fait du chef de l'Etat le prisonnier de "leurs idées destructives".

"Cette atmosphère n'a fait qu'aggraver la situation", a encore dit le porte-parole. "Cette nuit-même, le pays allait sombrer dans l'abîme pour toujours." De plus amples explications à ce sujet seront fournies dans les jours à venir, a-t-il dit.

Donnant ensuite les raisons qui ont poussé de jeunes officiers à prendre le pouvoir, le porte-parole a souligné avec force que la Garde nationale "ne pouvait cautionner les haines et les factions régionales, tout comme elle refuse les limitations régionales préconisées par les ennemis de l'unité nationale".

Le Radio-Kigali continue à diffuser de la musique militaire et traditionnelle.

Aucune indication n'a été fournie en ce qui concerne le sort de l'ancien président rwandais qui, selon toute vraisemblance, se trouverait encore à Kigali, selon l'agence AZAP. ■

L'ambassadeur Gauvin s'entretient avec Anh Tuan

SAIGON (AFP). — L'ambassadeur Michel Gauvin, chef de la délégation canadienne à la Commission internationale de contrôle et de surveillance du cessez-le-feu au Sud-Vietnam, CICS, s'est rendu jeudi après-midi à la délégation militaire du GRP, à Saigon, pour s'entretenir avec le général Hoang Anh Tuan,

chef de la délégation, de la question des deux officiers canadiens disparus depuis une semaine, alors qu'ils se déplaçaient à proximité d'une zone contrôlée par le GRP, à 45 milles à l'Est de Saigon.

L'ambassadeur Gauvin a précisé un porte-parole du GRP à Saigon, était accom-

pagné de l'ambassadeur hongrois, M. Ferenc Estergalyos, chef de la délégation hongroise à la CICS, et du major général MacAlpine. Le porte-parole n'a cependant donné aucun détail sur la tenue et les résultats de cette rencontre, se contentant d'indiquer que le GRP continue à "chercher des indices permettant de

retrouver les deux officiers canadiens".

L'ambassadeur Michel Gauvin devait regagner Ottawa ces jours derniers pour consulter son gouvernement. Il avait été prévu qu'il ne reviendrait pas au Sud-Vietnam avant le retrait complet de la délégation canadienne à la CICS,

prévu pour la fin du mois de juillet. Cependant, à la suite de la disparition des deux officiers de sa délégation, l'ambassadeur a décidé d'ajourner son départ jusqu'à ce que cette affaire soit éclaircie. On croit savoir à ce sujet que le GRP avait demandé à voir M. Gauvin en personne. ■

Laporte a eu des liens précis avec la pègre

— détails p. 1

L'Action Québec

66e année — No 560
Vendredi, 6 juillet 1973

15'

Béliveau à Québec?

Jean Béliveau prendra une décision très bientôt relativement à un contrat des plus alléchants offert par les Nordiques de Québec. Selon le conseiller du "GROS Bill", Béliveau est pratiquement dans l'impossibilité de refuser. Pour sa part, l'ex-capitaine du Canadien a déclaré: "Pour la première fois, une offre concrète m'a été faite". La nature du contrat "extraordinaire" n'a pas été dévoilée... naturellement. ■



Plusieurs curieux se sont attroupés sur les lieux de l'incendie qui a ravagé une demeure de la rue Hermine, hier après-midi. Les pompiers ont déversé des tonnes d'eau sur les flammes. Parions qu'avec la chaleur presque torride qui régnait ajoutée à la chaleur du brasier, ces derniers auraient aimé recevoir un peu de cette douche. Trois familles ont été jetées sur le pavé.

— Autres détails en page 3 — (Photo l'Action-Québec, Mario Roy) ■

TÉLÉ

A L'INTERIEUR :

Un guide-horaire descriptif de télévision et de cinéma.

CINÉ